

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 41 (1956)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. Lausanne

Le Messenger Raiffeisen

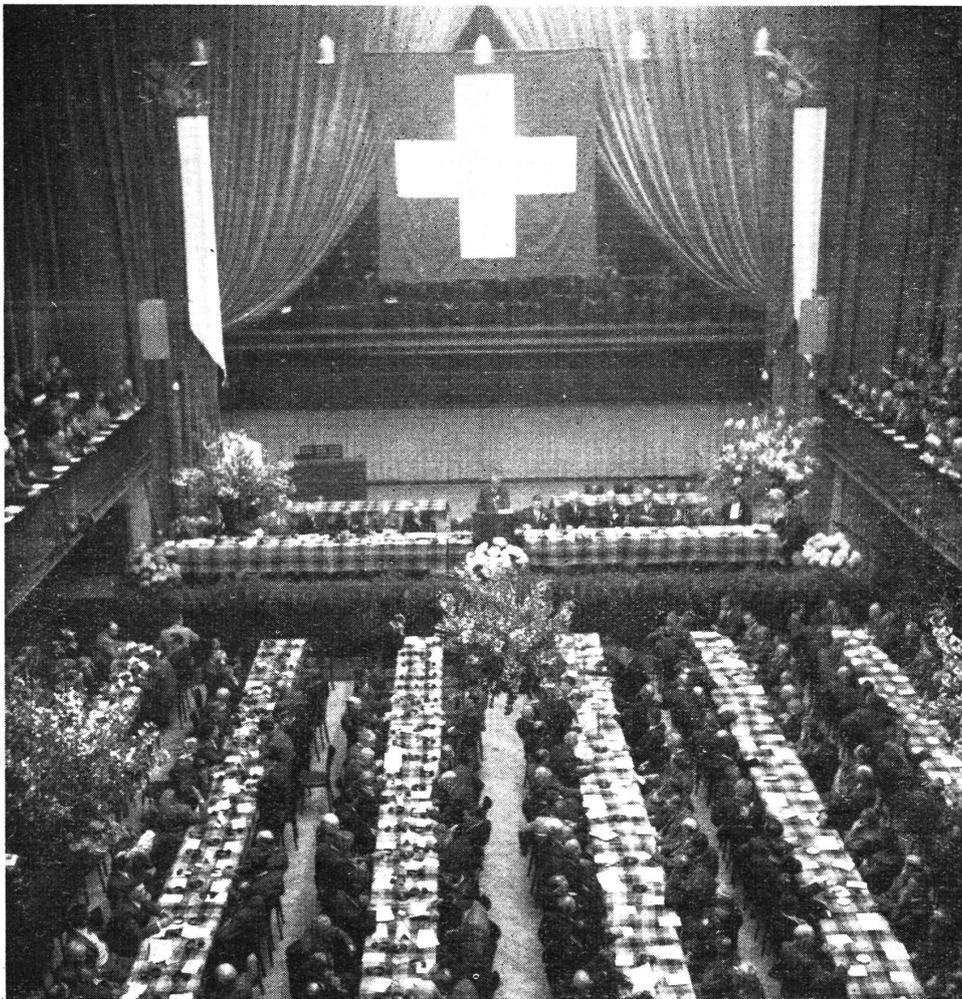


Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, juin 1956 — 41^e année — Paraît chaque mois

6

Le 53^e Congrès Raiffeisen suisse

des 6 et 7 mai 1956, à Lucerne



L'assemblée plénière au Palais des Congrès

Sous le signe du millier des Caisses affiliées, le 53^e Congrès Raiffeisen suisse a été une solennelle manifestation de reconnaissance envers Dieu, de gratitude envers nos autorités, de joie nationale par les promesses et l'espérance en l'avenir. Dans une atmosphère de ferveur patriotique et d'union nationale, la présence de 1500 délégués, accourus des 22 cantons et représentant les 111 000 raiffeisenistes suisses, fut une démonstration imposante des forces et des volontés au service d'une œuvre de solidarité rurale édifée au cours d'un demi siècle de labeur altruiste.

Eclatante affirmation d'un mouvement populaire de renaissance rurale, ce fut un beau spectacle que ce rassemblement raiffeiseniste attestant la volonté bien déterminée d'union toujours plus étroite, la volonté de collaboration des forces vives des classes moyennes, pilier de l'indépendance de la patrie. Quoi de plus réconfortant que de voir ces militants animés d'un même idéal, heureux de prendre contact, d'échanger des idées, de se grouper autour de leurs chefs pour en recevoir des consignes, paysans brunis, pionniers de l'actuelle « bataille de l'agriculture », voisinant avec les représentants des classes artisanales et ouvrières, avec des ecclésiastiques, instituteurs et fonctionnaires, pour chercher en commun les moyens de s'assurer des conditions honorables de vie matérielle et morale.

Manifestation d'un sain optimisme aussi, car derrière les résultats acquis, les plus considérables enregistrés jusqu'ici dans les annales de l'Union suisse, perçait la ferme résolution de notre pays de se rendre maître seul des difficultés des temps présents et de ne pas perdre la mesure face à l'euphorie résultant de la conjoncture.

Les raiffeisenistes suisses se sont déclarés fiers d'appartenir en toute fidélité à ce grand mouvement d'entraide traversé d'un puissant souffle de vie.

Telle est l'expression des différents actes officiels qui se sont déroulés dans le cadre du Congrès et dont nous donnons, ci-après, un film complet.

PRELUDE

Ville par excellence de l'hôtellerie et du tourisme, Lucerne a réservé un accueil chaleureux aux 1600 raiffeisenistes accourus de tous les cantons aux lieux historiques de la Confédération pour y tenir leurs assises. Galante à souhait, elle leur avait choisi le premier beau dimanche de l'année, le plus beau jour qui se puisse concevoir où l'on respire la résurrection de la nature dans la douceur de sa verdure et dans le parfum de ses arbres en fleurs.

Terre de prédilection du raiffeisenisme puisqu'elle fut le berceau de l'Union suisse en 1902, la région de Lucerne s'était mise en tête du mouvement qui devait donner à la Suisse centrale un puissant réseau de Caisses mutuelles pour lui assurer les avantages de la coopération sur le plan de l'épargne et du crédit, ce mouvement qui se réclame de la solidarité agissante dans la communauté villageoise autonome. Cette terre ne pouvait qu'exercer son attrait irrésistible tout en mettant bien à l'aise les représentants des Caisses locales venus des régions les plus reculées du pays.

Les trains du dimanche matin ont déversé successivement des flots de congressistes. Les arrivants n'ont pas de peine à s'adapter à la vie mouvementée de la ville, le côté pratique de leur court séjour ayant été méticuleusement réglé par le bureau de l'Union. Cette première journée de dimanche est réservée aux agréments. Des croisières sur le lac sont organisées en après-midi avec visite des sites riverains les plus attrayants. Voguant sur les eaux serties dans un écrin de cimes étincelantes, le *Guillaume Tell* emportera les 400 délégués romands qui feront une halte intermédiaire vers le Burgenstock, tandis que le *Ville de Lucerne* conduira les 1200 délégués de la Suisse allemande avec escale sur les rives enchanteresses de Weggis.

Les Conseils de l'Union centrale, qui avaient déjà tenu séances le samedi après-midi et soir, profitent également du dimanche pour entreprendre une petite excursion. La Direction de l'Union les reçoit en une

agape fraternelle à l'Hôtel du Rigi Kaltbad en compagnie des membres du comité de la Fédération de la Suisse centrale.

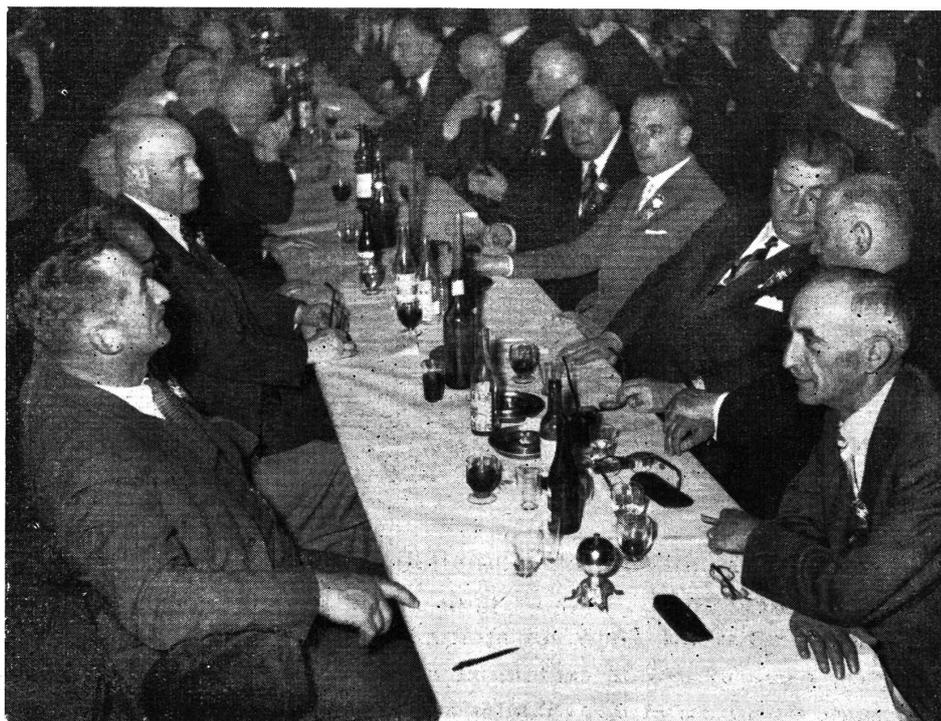
La soirée de réception

Une tradition bien ancrée veut que le Congrès s'ouvre par un premier rassemblement d'ensemble plus familier qu'officiel au cours de la soirée du dimanche. La moderne salle du Palais des Congrès se prête admirablement à cette manifestation. Dès 20 heures, elle est pleine à craquer. Les derniers venus doivent se tenir debout. On s'entasse sur les galeries où des grappes humaines braquent leurs yeux vers la scène toute fleurie où se déroule un programme de choix. Le coup d'œil est splendide. De table en table, les accents varient, mais malgré la diversité des langues, une seule âme vibre, l'âme de la patrie. Elle est d'ailleurs présente par son emblème, l'immense croix blanche drapée de

pourpre faisant toile de fond et étendant ses larges bras protecteurs.

C'est dans cette ambiance toute confédérale qu'éclateront les accents des instruments à cordes et des cuivres du fameux orchestre de la société des commerçants, sous la baguette de M. A. Hohlfeld, auxquels succéderont les voix cristallines des « Petits chanteurs » sous la conduite de leur maître, M. J. Baumeler. Ces voix enfantines s'uniront ensuite à celles plus graves du puissant chœur d'hommes « Frohsinn » sous la direction de M. A. Jenny. Le programme se corsera encore par deux danses fort applaudies exécutées par un groupe du corps de ballet du théâtre municipal sous le jeu féérique des lumières et des couleurs.

Dans un cadre d'aussi riches productions artistiques, les fleurs de rhétorique bénéficieront d'un enthousiasme soutenu. A tout seigneur, tout honneur ! C'est à M. le directeur I. Egger qu'échoit la joie d'apporter le



La table des officiels à la soirée de réception

message de bienvenue de l'Union centrale aux délégués des différentes régions linguistiques du pays. Ayant remercié la ville et ses autorités qui accueillent si chaleureusement les raiffeisenistes suisses, ainsi que les sociétés qui ont bien voulu prêter leur concours pour rehausser le cachet de la manifestation, l'orateur a des mots heureux pour les délégués romands :

Soyez les bienvenus à Lucerne, cœur de l'Helvétie, citadelle historique de notre patrie, intimement liée au mouvement Raiffeisen.

Nos souhaits s'adressent à tous les vétérans, virils défenseurs de la cause, sans oublier pour cela la jeune génération animée des nobles ambitions qui furent celles de leurs aînés. Nous saluons avec une joie toute particulière les quelque 400 amis raiffeisenistes et compatriotes de la Suisse romande et du Tessin qui sont venus se joindre aux 1200 militants des diverses régions de langue allemande.

Nous sommes tous animés du même désir, de la même pensée : la réalisation du noble idéal qui jaillit de l'œuvre Raiffeisen, servir notre prochain, comme la patrie.

Le développement et l'épanouissement de ces aspirations concrétisant le but de notre œuvre d'entraide ne peut que vous procurer un sentiment de satisfaction. Vous avez bien mérité ces quelques instants de détente, dans une atmosphère que nous vous souhaitons des plus cordiales.

Vous avez tout lieu de vous réjouir des magnifiques résultats enregistrés par notre organisation dont l'évolution constante se présente dans les meilleures conditions.

Cette heureuse constatation ne peut que contribuer à embellir ces journées durant lesquelles vous aurez l'occasion de resserrer les liens d'amitié déjà noués et d'en créer de nouveaux.

Amis raiffeisenistes romands, soyez les bienvenus !

Cette adresse de sympathie prononcée dans les trois langues nationales est véritablement le salut du pays qu'on applaudit frénétiquement.

La ville de Lucerne, qui nous accueille avec son plus beau sourire, traduit aussi ses sentiments et ses souhaits par la voix de son représentant officiel, *M. le conseiller municipal Pontelli*. Ce dernier a la délicate pensée fort appréciée d'adresser quelques mots en français aux délégués romands :

Au nom de la Municipalité et du Grand Conseil de la Ville de Lucerne, je vous apporte notre salut le plus cordial. Nous sommes heureux du privilège qui nous échoit de pouvoir vous recevoir pour la septième fois dans nos murs, plaisir rehaussé par le fait que c'est à Lucerne également que, le 12 juin 1902, votre Union suisse était fondée.

Demain vous travaillerez. Vous aurez peut-être l'occasion de constater que Lucerne est aussi la ville du travail. Ville animée, Lucerne se réjouit du travail de votre grande organisation. Elle vous salue et est

heureuse que vous vous accordiez ce soir quelques heures de détente.

La Fédération des Caisses Raiffeisen de la Suisse centrale se sent également pressée d'apporter son message de bienvenue et de sympathie aux raiffeisenistes suisses. Elle le fait par la voix de son président, *M. le député Birrer*, président de la Caisse de Willisau. Voici, traduites, quelques-unes de ses pensées :

Au nom des 54 Caisses Raiffeisen de la Fédération de la Suisse centrale, j'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue.



Une gracieuse danse du corps de ballet

Nous avons pris connaissance avec une réelle satisfaction que notre belle ville lumière de Lucerne avait été choisie cette année, par votre organisation, comme lieu de congrès. Nous sommes honorés de votre présence et fiers de vous savoir à l'aise chez nous. Soyez les bienvenus, chers amis des riantes vallées de toute la Suisse, chers amis des villages les plus reculés de notre

La 53^e assemblée plénière des délégués de l'Union Raiffeisen suisse

En ce lundi matin, la landsgemeinde annuelle réunit au Palais des Congrès les mandataires des 111 000 raiffeisenistes suisses. A l'entrée, les formalités de contrôle des procurations sont prestement accomplies avec la remise des cartes de vote. Rapidement, les places de la vaste salle sont derechef toutes occupées, galeries y comprises.

Une importante nouveauté modifiera de très heureuse façon le déroulement de cette solennelle réunion où se rencontrent des représentants des différents dialectes nationaux. En effet, alors que les rapports seront présentés en langue allemande, les délégués romands auront le privilège d'en entendre

beau pays, en ce début de printemps tant attendu qui nous met la joie au cœur. Comme le beau mois de mai fait naître en nous une ardeur renouvelée à l'ouvrage et nous autorise à émettre de nouveaux espoirs en des succès futurs, les journées d'aujourd'hui et de demain nous offrent la légitime satisfaction de prendre connaissance des exploits accomplis par nos Caisses rurales et de nous enthousiasmer à nouveau pour l'idée Raiffeisen.

La volonté déterminée d'entraide, l'aide désintéressée à notre prochain, la solidarité empreinte de la responsabilité consciente de tous, font de la communauté Raiffeisen suisse un membre important de la structure économique confédérale qui serait impensable sans lui. C'est précisément pour cette raison que nous sommes tous animés d'une force mystérieuse, éliminant toute différence de confession, de parti politique ou de profession. Raiffeisenistes des régions fertiles du nord et de Suisse orientale, des régions viticoles de la Romandie et du Tessin ensoleillé, tous sont devenus des amis, non seulement par la pensée, mais surtout par l'accomplissement journalier des exigences qui mènent à une vie ordonnée, confortable et honnête.

Aujourd'hui, nous avons eu le privilège d'apprécier le sol lucernois, berceau magnifique de la Suisse primitive, une parcelle de notre si chère patrie. Cet amour requiert de nous le devoir de contribuer de toutes nos forces désintéressées à servir notre incomparable pays, pour le bien-être des populations rurales.

Par le juste équilibre de ses parties oratoires et artistiques au cachet spécifiquement suisse, de haute et égale valeur, le déroulement de cette soirée n'emporte que des éloges. Elle se termine par un potpourri sur des airs suisses exécuté avec brio par l'orchestre et suivi de l'hymne national repris, debout, par toute l'assistance. Les yeux et les oreilles satisfaits, le cœur nourri aux sources des plus nobles sentiments patriotiques, la foule ravie des congressistes regagne ses quartiers. Mais les liens sont scellés pour la grande journée de travail du lendemain.

simultanément la lecture dans leur langue en se munissant des écouteurs installés spécialement pour eux dans un quartier réservé de la salle. C'est le système de la traduction simultanée telle qu'il est patiqué dans la salle du Conseil national ou à l'ONU. Tous les participants apprécieront la nouvelle méthode apportant de nombreuses commodités. Par ce moyen, on n'impose plus l'audition de longs rapports dans une langue étrangère. L'intérêt aux affaires présentées ne faiblit pas. Il y a un gain appréciable de temps et la discipline s'en ressent avantageusement. L'expérience sera d'ailleurs concluante. Elle aura grandement contribué au

succès particulier du Congrès. C'est la « vraie solution » à un problème qui avait fait, depuis longtemps, l'objet de la préoccupation des organisateurs. La question ne se posera plus. On n'en a entendu que des appréciations élogieuses.

A 9 heures précises, en guise d'entrée solennelle, l'orgue fait entendre ses jeux, donnant à l'ambiance le caractère de gravité sérieuse de l'acte qui va s'accomplir. Aussitôt, le président de l'Union, *M. le conseiller national G. Eugster*, dr en méd. vét., monte à la tribune, alors que la liste des présences indique la participation de 596 Caisses représentées officiellement par 1493 délégués venus de tous les cantons. De nombreux télégrammes et lettres de sympathie reposent sur le bureau. *M. le président* prononce son discours de bienvenue répété en français par *M. le conseiller national S. Chevalley*, membre du Conseil d'administration.

Discours d'ouverture du président de l'Union

Messieurs les délégués, Messieurs les invités,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à la 53^e assemblée générale ordinaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Cette année, après Lausanne, c'est dans les murs de Lucerne, ville lumière au bord du lac des Quatre-Cantons, citadelle au glorieux passé historique, que nous avons le plaisir de nous réunir.

Le fait d'avoir convoqué notre Congrès annuel dans cette magnifique contrée, au cœur même de la Suisse, a certes rencontré votre approbation, puisque vous êtes accourus, plus nombreux que jamais, de toutes les régions du pays.

Une autre raison est motivée par l'intérêt que vous portez à notre manifestation annuelle et par la joie que vous éprouvez à prendre connaissance des succès nouvellement enregistrés par le mouvement tout entier.

Le secret de notre constante évolution repose sur le principe d'entraide, ce mot d'ordre qui dirige nos destinées communes et à l'application duquel nous voulons rester fidèles, même si l'esprit qui en découle peut paraître suranné.

A l'époque que nous vivons, caractérisée par le groupement des classes sociales, où chacun aspire à la sécurité et réclame l'aide de l'Etat, le principe de l'entraide reste plus actuel que jamais et mérite l'appui sans conditions de tous les gens bien intentionnés.

Malheureusement, les problèmes posés par la haute conjoncture des temps actuels ne peuvent pas tous être réglés par la coopération. Notre population rurale doit faire face à un problème pour ainsi dire insoluble, celui de la durée du travail. Les possibilités plus appréciables de gain offertes dans le secteur de l'industrie et de

l'artisanat motivent certainement aussi l'actuelle et persistante désertion des campagnes. Mais la raison principale reste sans contredit la durée limitée du temps du travail. Si une nouvelle réduction devait la porter à 44 heures sur 5 jours de travail par semaine, l'agriculture se trouverait dans une situation toujours plus compromise. Qui pourrait encore s'intéresser aux travaux agricoles qui exigent des journées de labeur de 12 heures et plus, sans compter le dimanche ? Au surplus, la rationalisation du travail à la campagne est subordonnée aux conditions atmosphériques et à la situation topographique des diverses contrées du pays, éléments auxquels vient s'ajouter le fait capital que le gros travail doit s'accomplir en plein air.

Dans l'industrie et l'artisanat, la réduction de la durée du travail présenterait également un danger qui se concrétiserait, en maintenant le même salaire effectif, par le renchérissement de la production. Notre pays, dominé par un standard de vie des plus élevés, peut-il se permettre de rencherir la production, obligé qu'il est d'exporter le 30 % de ses produits ?

Le travail intensif de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture demeure le facteur essentiel au maintien de la capacité de concurrence de la Suisse sur le marché mondial. Le travail est également notre seul capital dans un pays comme le nôtre, pauvre en matières premières. De ce fait, il reste également le meilleur moyen d'entraide dans le domaine de la production de marchandises.

L'Etat social actuel, par l'imposition de lourdes charges fiscales, favorise plutôt une autre tendance. C'est l'époque des assurances à outrance, tout devant être garanti par l'Etat. Il n'est plus question d'économiser, mais de remettre l'argent dans le circuit de la conjoncture et de favoriser le crédit à tempérament en suivant l'exemple de l'Amérique. Cette mentalité risque cependant d'avoir des conséquences fâcheuses plus tard. En effet, l'économie n'a jamais bénéficié d'un développement graduel, constant et régulier ; elle est toujours sujette à diverses fluctuations qui se succèdent avec des hauts et des bas. Seul, un capital de réserve peut nous permettre d'affronter des années moins bonnes, c'est précisément le rôle de l'épargne.

Le travail et l'épargne sont d'anciennes vertus suisses. Nous, raiffeisenistes, nous nous sommes toujours efforcés de les mettre en honneur. Puissent-elles rester le mot d'ordre de nos populations rurales !

S'il nous est permis, aujourd'hui, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur une année qui fut des plus fructueuses à tous les points de vue, c'est à ces deux vertus viriles de nos sociétaires que nous le devons.

Le but du Congrès de ce jour doit se concentrer dans le renforcement de notre idéal issu des principes du père Raiffeisen, dans l'épanouissement parfait de notre enthousiasme, de manière que l'aide du plus fort profite au moins privilégié et que nos populations rurales maintiennent intacte leur croyance en elles-mêmes. C'est en faisant ce vœu que je déclare ouverte cette 53^e assemblée annuelle.

* * *

Chers raiffeisenistes,

Aujourd'hui aussi, nous avons l'insigne honneur et le grand plaisir de saluer parmi nous plusieurs hôtes éminents.

Notre salut va en premier lieu au représentant du canton de Lucerne, *M. le conseiller d'Etat Kurzmeyer*, chef du Département des communes. Nous remercions le haut Conseil d'Etat et tout particulièrement son délégué, pour l'estime et la sympathie qu'ils témoignent à notre organisation ainsi qu'à son Congrès annuel. Aussi souhaitons-nous une cordiale bienvenue à *M. le conseiller d'Etat Kurzmeyer*.

D'autre part, nous nous réjouissons tout spécialement de la présence ici de *M. le professeur Ernest Laur* qui honore, une fois de plus, notre assemblée. Nous saluons en la personne de *M. le professeur Laur*, non seulement un ami intime, mais le défenseur de la cause raiffeiseniste en Suisse depuis de longues années, fidèle collaborateur qui joue toujours un rôle actif au sein de la Caisse locale d'Effingen, en Argovie. *M. le professeur Laur*, nous vous souhaitons une chaleureuse bienvenue et saisissons l'occasion qui nous est ainsi offerte de vous renouveler l'expression de nos sentiments reconnaissants pour la sympathie que vous ne cessez de nous témoigner. De notre côté, nous vous prions de croire à nos vœux de santé les plus sincères. Puisse la Providence nous accorder, ainsi qu'à la paysannerie suisse, le privilège de pouvoir bénéficier, de longues années encore, de votre honorée présence.

Répondant à notre invitation, la Ville de Lucerne n'a pas manqué de se faire représenter par *MM. M. Kopp*, président de la ville, *L. Bernauer* et *Ch. Pontelli*.

Vous avez eu, hier soir déjà, l'occasion d'entendre *M. Pontelli*.

Nous remercions aussi la Ville de Lucerne pour l'honneur qu'elle a bien voulu réserver à notre manifestation. Nous avons apprécié à sa juste valeur l'accueil chaleureux de cette belle cité qui reste un lieu de Congrès par excellence.

Mon salut va ensuite à nos invités :

M. Reimann, Dr en droit, chef du Secrétariat de la Commission fédérale des banques, à Berne ;

M. Brugger, Dr en droit, du Secrétariat de l'Union suisse des paysans, à Brougg ;

M. F. Jenny, Dr en droit, directeur de la Banque nationale suisse, à Lucerne ;

M. Burger, directeur de l'Ecole d'agriculture de Willisau

De nombreux invités nous ont priés d'excuser leur absence.

Je salue également les représentants de la presse et les remercie de l'intérêt que cette dernière porte à nos débats.

* * *

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, j'éprouve le devoir de rappeler le souvenir de deux citoyens disparus au cours de l'année écoulée, deux éminents pionniers de la cause Raiffeisen suisse.

Peu après notre dernier Congrès, le dimanche de Pentecôte, décédait à Gansingen *M. Albert Stutz*, ancien député, qui présida pendant de longues années aux destinées du mouvement raiffeiseniste en terre argovienne. Pendant plusieurs décades, le défunt occupa les fonctions de cais-

sier, puis de président. Actif président de la Fédération argovienne, il contribua de toutes ses forces à la propagation du raiffeisenisme dans son canton. Il fonda lui-même de nouvelles Caisses et ne manqua aucune occasion de défendre en public les intérêts et les droits de la cause qu'il servait avec tant de cœur. Très estimé autant qu'aimé, ce fidèle collaborateur siégea pendant près de trente ans au sein des organes supérieurs de l'Union suisse.

Le 10 août 1955 mourut à Corsier (Genève), M. Jean Dusseiller, député, pionnier raiffeiseniste par excellence en terre genevoise. M. Dusseiller fut président fondateur de la Fédération du canton de Genève, fonction qu'il assumait pendant vingt-cinq ans. Il fut membre du Conseil de surveillance de l'Union suisse pendant sept ans. Grâce à l'activité débordante de ce cher défunt, comme à sa vive intelligence et à son esprit d'initiative, les Caisses Raiffeisen genevoises bénéficient aujourd'hui d'une situation des plus enviables.

Impitoyable, la mort vient de tailler une brèche de plus dans les rangs de nos éminents pionniers. Les noms de Stutz et de Dusseiller font désormais partie de l'histoire du mouvement et resteront à jamais liés à son évolution. Nous conserverons des chers disparus un souvenir ému et reconnaissant.

* * *

Avant de passer à l'ordre du jour, le président se fait un honneur de donner la parole à nos hôtes éminents, tout d'abord au **représentant du Gouvernement cantonal**, M. le conseiller d'Etat Kurzmeyer, chef du Département des communes. A l'intention des participants romands qui n'ont pas pu bénéficier de ce message prononcé en allemand, nous en donnons la traduction des principaux extraits.

Chers compatriotes de toutes les régions et vallées de notre incomparable patrie !

Dans son allocution d'hier soir, M. le directeur Egger a transmis le salut cordial de l'Union des Caisses Raiffeisen suisses à l'Etat lucernois. Aujourd'hui, la communauté lucernoise vous souhaite la bienvenue et vous adresse ses vœux les plus chers pour le développement heureux et continu de votre organisation si nécessaire à la vie économique de notre pays.

Il suffit d'un regard sur votre imposante assemblée pour se rendre à l'évidence que le Congrès Raiffeisen annuel participe bien à la vie de la population de tout le pays. Les idéaux de solidarité et de défense de l'autonomie villageoise se confondent. La solidarité a sa raison d'être dans la pensée coopérative, dans la coopérative au sens propre du terme. Cet élément qui caractérise le mouvement Raiffeisen correspond parfaitement à nos conditions économiques. Dans aucun autre pays, ces principes ne sont si fortement ancrés que dans la Confédération suisse. Dans cette idée d'entraide qui est la vôtre, repose le facteur à même de compenser un individualisme

extrême avec un nivellement à outrance. Aujourd'hui, l'économie du pays ne saurait se concevoir sans le mouvement Raiffeisen. Son importance est d'autant plus grande, si l'on considère qu'un tiers des communes suisses sont desservies par une de vos institutions. Chaque Caisse représente une cellule de la vie économique et demeure le centre de l'épargne au village. Les Caisses Raiffeisen accomplissent de ce fait une immense mission grâce à l'action de leurs organes responsables suscitant le respect du pays et méritant la confiance du peuple.

Le président remercie le conseiller d'Etat Kurzmeyer et, par lui, le Gouvernement cantonal lucernois pour la sympathie qu'il vient de témoigner et pour l'honneur qu'il fait aux raiffeisenistes suisses en se faisant représenter à leurs assises.

* * *

Le président cède encore la parole à M. le professeur Laur, ami intime et actif défenseur de la cause raiffeiseniste suisse. De la traduction du sténogramme, nous reproduisons les passages suivants :

J'ai l'honneur de vous apporter le salut de l'Union suisse des paysans. Nous sommes heureux de constater par la lecture de vos exposés, le renforcement continu de votre activité.

Personnellement, je tiens à vous exprimer ma gratitude pour les nombreuses marques de sympathie que vous ne cessez de me témoigner. Le privilège qui m'échoit de pouvoir jeter un regard en arrière sur 85 ans d'existence, période pendant laquelle 60 années furent consacrées au service de la paysannerie et du bien public, m'autorise à me prévaloir d'une certaine expérience dans les affaires de nos deux mouvements qui ont tant d'affinité entre eux.

C'est ensemble en effet que, dans ce même laps de temps, ils se sont développés de façon si manifeste. Nos deux organisations sont bien des institutions suisses dans toute l'acception du terme puisqu'elles étendent leur activité réciproque sur le territoire de tous les cantons. Toutes deux sont dirigées par des hommes qui ont su œuvrer pour leur donner l'importance qu'elles revêtent aujourd'hui. Nos membres sont issus de tous les milieux de la population suisse.

Nous nous sommes toujours rapprochés, cherchant à unir nos efforts tendant au maintien des classes moyennes, dans lesquelles j'englobe non seulement les artisans, mais également les paysans ainsi qu'une certaine catégorie d'ouvriers. La classe moyenne est en danger plus que jamais, surtout par l'évolution de l'industrie et de l'artisanat au stade de grandes entreprises.

Certes, la question des prix a trouvé un écho favorable auprès du Conseil fédéral. Il est toutefois regrettable de devoir constater quelles ont été les réactions respectives de certains milieux, incapables de porter un jugement objectif sur ce problème. Le prix du lait, qui vient de subir une augmentation de deux centimes par litre, charge

une famille avec quatre enfants (sur la base de trois litres par jour) de six centimes. A cette somme s'ajoute en moyenne six centimes pour les produits laitiers, ce qui représente en chiffre rond quelque quinze centimes. Vous comprendrez sans doute que cette évolution est suivie non sans quelque appréhension par l'Union suisse des paysans, eu égard surtout à la résistance ressentie.

L'avenir ne sera pas sans créer de nouvelles difficultés aux grandes entreprises agricoles. Les possibilités de gain offertes par l'industrie sont trop alléchantes. Un domaine, qui nécessite la main-d'œuvre de quatre ou cinq employés mais qui aujourd'hui doit se contenter d'un ouvrier le quel, dans bien des cas, fait encore défaut, voit automatiquement son existence compromise. Le temps n'est certainement plus éloigné où la terre devra être travaillée uniquement par les membres de la famille. Cette dernière a toutefois besoin de crédit et c'est précisément dans ce domaine que je voudrais relever l'activité des Caisses Raiffeisen. Nous travaillons la main dans la main afin d'obtenir des prix appropriés, et l'aide de votre coopérative nous est précieuse pour l'obtention des moyens. Vous bénéficiez dans ce domaine d'une évolution croissante qui ira encore en augmentant dans les dix prochaines années.

Puisse, à l'avenir encore, la situation réciproque de nos deux organisations continuer à s'épanouir ! Pour ma part, je suis heureux d'avoir pu m'associer à vos délibérations et me rendre compte de ce qui est advenu de ce mouvement qui, à l'époque, avait peu d'importance. Cette heureuse constatation du but atteint nous procure une immense satisfaction. Puisse-t-il en être de même, à l'avenir encore !

Les propos dynamiques autant qu'aimables du professeur Laur sont accueillis par une salve d'applaudissements qui traduisent bien la place d'honneur que tous les raiffeisenistes conservent dans leur cœur à l'éminent défenseur de la paysannerie suisse et dont les 86 ans n'ont pas atteint l'enthousiasme juvénile.

* * *

Ayant ainsi prélué, l'assemblée passe aux actes conformément à la suite des objets inscrits à l'ordre du jour. C'est d'abord la

Constitution du bureau de l'assemblée.

Aux termes des statuts, la présidence de l'assemblée échoit à M. G. Eugster, président de l'Union qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Edelmann, sous-directeur, et Froidevaux, du secrétariat de l'Union. Selon la tradition, les débats sont conduits en allemand et en français, MM. Séchaud et Froidevaux fonctionnant comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. *M. Louis Babel*, président de la Caisse de Compesières (Genève).
2. *M. Jules Birrer*, président de la Fédération de Suisse centrale et de la Caisse de Willisau (Lucerne).
3. *M. Emilio Induni*, président de la Caisse de Ligornetto (Tessin).
4. *M. Werner Cunz*, président de la Caisse de S-chanf (Grisons).

* * *

Rapport sur l'activité de l'office de revision et sur la situation des Caisses affiliées.

M. le directeur I. Egger, chef de l'Office fiduciaire et de revision, monte à la tribune pour la présentation de son rapport qui, comme les deux suivants, est transmis en français par lecture simultanée.

Le 12 juin 1902, vingt-deux raiffeisenistes représentant quinze des vingt et une Caisses existant à l'époque, se réunissaient à Lucerne, à l'Hôtel de l'Union, pour préparer l'assemblée visant à la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Aujourd'hui, c'est dans cette même ville que nous sommes rassemblés, en nombre excédant 1500 délégués, pour rendre compte de l'activité déployée au cours de l'exercice précédent, pour prendre connaissance des succès enregistrés l'an dernier.

Animés d'une réelle satisfaction, nous sommes particulièrement heureux et fiers de dresser le bilan de votre activité couronnée de succès et d'analyser les résultats de notre travail en commun, au service de l'organisation Raiffeisen suisse.

Grâce à la promptitude exemplaire de la grande majorité des caissiers de nos institutions affiliées, nous avons été en mesure de présenter aux organes supérieurs de l'Union, le 21 mars déjà, un rapport général des comptes annuels de l'ensemble de nos coopératives. Aussi ressentons-nous le besoin d'exprimer aux nombreux ayants droit nos sentiments de vive gratitude.

Seize fondations intervenues dans sept cantons ont porté à 1007 le nombre des Caisses affiliées, à fin 1955. L'espoir émis lors de notre dernier Congrès s'est réalisé. En effet, le 4 juin, la millième Caisse Raiffeisen suisse entrait en fonction à Coldreio, village tessinois près de Mendrisio. A fin 1955, nous comptons donc plus de mille Caisses Raiffeisen en Suisse,

1000 établissements d'épargne et de crédit, selon le système Raiffeisen éprouvé, 1000 institutions d'utilité publique au service des classes paysannes, artisanales et ouvrières.

Voilà bien, pour nous raiffeisenistes, l'événement capital de l'année 1955. Il marqua d'une pierre blanche les annales du mouvement.

En augmentation de 3379 unités, l'effectif des sociétaires atteint 111 040 membres. Plus de 3000 nouveaux adeptes sont venus grossir les rangs d'institutions fondées avant le 1^{er} janvier 1955, ce qui confirme

l'élargissement successif des Caisses anciennes, comme le fait que l'idée de l'entraide mutuelle, de la solidarité et de la coopération, trouve toujours de nouveaux sympathisants.

L'élément capital qui traduit d'indéniable façon les progrès réalisés est sans contredit le chiffre du bilan. Il fait ressortir, en effet, le volume des fonds confiés aux Caisses affiliées et représente en quelque sorte le baromètre de la confiance. Le bilan global de toutes nos institutions affiche une augmentation de 101,5 millions. Il a atteint, en 1955, la somme de un milliard 386,3 millions de francs.

Voilà un progrès réjouissant qui n'a pas son origine uniquement dans le fait que nous vivons une période de haute conjoncture et de dévaluation monétaire, mais indiscutablement aussi dans la confiance que nos populations rurales et les milieux d'épargnants témoignent à nos institutions. Le travail constructif poursuivi sans relâche depuis cinquante ans, sur la base des principes éprouvés, donne ses fruits.

Tous les secteurs des dépôts du public font ressortir des progressions remarquables. L'élargissement notable de l'épargne, qui excède 70 millions de francs, représente un succès digne d'être signalé, car il souligne un élément primordial du point de vue économique et traduit sans réserve l'heureuse constatation que nos populations rurales sont toujours animées d'un bel esprit d'épargne. Malgré l'introduction de l'AVS, les mesures préventives tendant à s'assurer une vieillesse paisible, à subvenir personnellement à ses besoins ainsi qu'aux soins médicaux éventuels, ne sont pas laissées inconsciemment à la seule charge des institutions publiques respectives. Le nombre des carnets d'épargne mis en circulation par les Caisses Raiffeisen s'est accru de 17 000 en 1955 pour atteindre, de la sorte, le chiffre de 481 000.

Quant au jugement porté sur l'augmentation des dépôts, nous nous empressons de préciser que cet afflux de disponibilités

est constitué pour ainsi dire entièrement par les fonds du public. Les avances consenties par la Caisse centrale ne sont que de trois millions supérieures, comparativement au bilan à fin 1954.

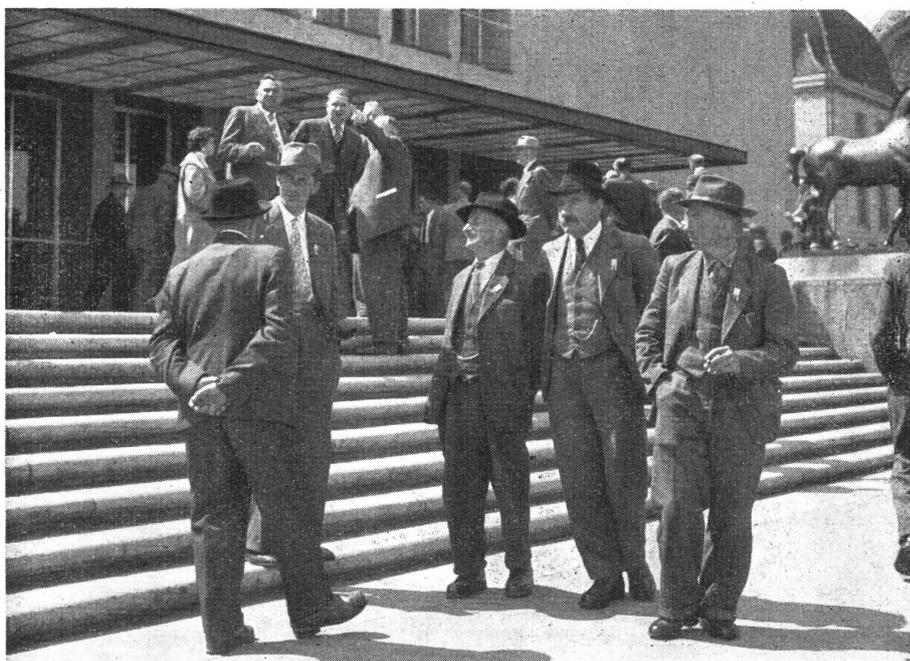
A l'exception des avances de la Caisse centrale qui représentent à peine le 2% de capitaux étrangers, les bilans de nos Caisses sont exempts de toute avance de la Centrale des lettres de gage ou du fonds de l'AVS. Dans cet ordre d'idées, les actifs de nos institutions ne couvrent d'aucune façon de telles avances ou celles de créanciers privilégiés.

Parallèlement à l'augmentation des passifs, les bilans de nos Caisses font ressortir un élargissement des plus satisfaisants du secteur des actifs. Plus de 90 millions ont été nouvellement distribués aux sociétaires sous forme de prêts et crédits, ce qui confirme l'utilisation rationnelle, sur place, des capitaux confiés.

Cette année encore, les avances hypothécaires se taillent la part du lion avec une augmentation de 72 millions portant ce chapitre au total de 895 millions de francs. Ce chiffre reflète également l'activité intense qui anime toujours le secteur du bâtiment.

Détail qui mérite d'être relevé, 868 millions sont placés à 3 1/2%, alors que 27 millions seulement sont passibles d'un taux supérieur, n'excédant guère le 3 3/4%. Cette constatation met en évidence le fait que la plupart des hypothèques de rang postérieur paient du 3 1/2% seulement. En effet, l'intérêt moyen de ce poste principal de l'actif n'est que de 3,51%.

Malgré l'activité débordante manifestée dans le domaine des prêts et crédits, les disponibilités, autrement dit les espèces en caisse, les avoirs sur compte de chèques et à l'Union, se sont élargies de quelque sept millions de francs. Dans l'ensemble et compte tenu de l'accroissement des dépôts de près de cent millions, la liquidité s'est encore renforcée.



Les mandataires des 1000 Caisses Raiffeisen suisses se rendent à l'Assemblée générale

D'une façon générale, les Caisses Raiffeisen sont en droit d'affirmer qu'elles ont respecté les instructions de la Banque nationale suisse incitant à soumettre l'expansion du crédit à une certaine retenue, ne consentant les avances sollicitées que dans la mesure où leurs propres moyens le leur permettaient.

Signalons par ailleurs que le chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble du mouvement est de 300 millions supérieur à celui de l'année précédente, augmentation qui le porte au seuil des 3 milliards, avec un total de 2 991 millions de francs.

Les charges totales comprenant les indemnités aux caissiers, les frais généraux d'administration et de bureau, ainsi que les impôts et droits divers, excèdent un million de francs et représentent le 0,42 % de la somme des bilans, proportion similaire à celle de l'an dernier. Après couverture de toutes les dépenses, le compte de profits et pertes fait ressortir un bénéfice net de 4 489 000 francs. Conformément aux prescriptions statutaires, l'apport intégral de cet excédent d'exploitation aux fonds de réserves respectifs porte le total de la réserve officielle pour l'ensemble des Caisses à 61 414 000 francs.

Les fonds propres justifiés, réserves et parts sociales des sociétaires, atteignent de ce fait près de 73 millions de francs. En incorporant à cette somme la valeur symbolique de l'engagement solidaire des membres et de leur obligation d'effectuer des versements supplémentaires éventuels, admise à raison de 50 francs seulement par sociétaire, le capital de garantie se chiffre à quelque 80 millions de francs. Ce résultat nous permet de constater avec satisfaction que, malgré l'augmentation massive des bilans, la relation entre les fonds propres et les dépôts du public est restée des plus satisfaisantes pour l'ensemble des Caisses.

Nous aimerions toutefois préciser, à cette occasion, qu'un capital de fonds propres proportionnellement plus ou moins important, ne constitue pas l'élément primordial de couverture pour les créanciers et sociétaires, celui-ci restant sans contredit assuré par les actifs. A ce titre, nous sommes fiers de relever qu'aucune perte sur débiteurs n'a été enregistrée au cours du dernier exercice, et ceci pour un volume d'actifs de plus d'un milliard. Cette heureuse constatation en dit long sur la qualité des actifs en présence et sur la gérance parfaite des fonds confiés à nos Caisses.

* * *

Voilà décrite, en quelques mots, la situation du mouvement Raiffeisen suisse à la fin de l'année 1955. Nous nous sommes naturellement bornés, dans le cadre d'un exposé succinct, à analyser dans les grandes lignes, les résultats d'une année de travail. Comme je l'annonçais au début, ce rapport sommaire est cependant à même de nous procurer cette fierté légitime émanant des succès enregistrés.

La situation des Caisses affiliées révèle que l'organisation Raiffeisen suisse bénéficie dans une large mesure de la confiance populaire. La justification de la confiance ainsi témoignée, son accroissement même, doivent rester le but fixé et la noble mission des organes administratifs de chaque institution locale.

Le moyen d'y parvenir est subordonné à une administration sérieuse et prudente des fonds confiés d'une part, et au respect sans compromission des statuts, respectivement à l'application fidèle et intégrale des principes fondamentaux éprouvés, d'autre part.

C'est à l'office de revision qu'incombe la double charge de veiller à l'accomplissement de cette mission, ainsi qu'à la sauvegarde des prescriptions de la loi sur les banques.

Dans cet ordre d'idées, nous sommes heureux de constater qu'en 1955, toutes les Caisses affiliées ont été soumises à la revision annuelle ordinaire, le programme ayant été accompli au 100 %.

Dans l'ensemble, le résultat des revisions effectuées nous autorise à déclarer que les bilans des institutions affiliées sont intacts, qu'aucun risque de banqueroute, ni de perte pour les déposants, n'est à craindre et que la structure des Caisses est en parfaite harmonie avec la remarquable évolution extérieure du mouvement. L'organisation tout entière est non seulement en plein épanouissement, mais elle se présente, au seuil de sa 56^e année d'existence en territoire helvétique, sous les aspects d'une constitution saine et solide.

La haute conjoncture avec son afflux de capitaux peut occasionnellement aboutir à des conséquences fâcheuses découlant de la conception erronée affichée par certains milieux, tout particulièrement par ceux qui n'ont pas connu la dernière période de crise, de la continuité de l'euphorie actuelle. Ces derniers ne peuvent en effet concevoir le retour à des années moins bonnes. Une telle façon d'envisager l'avenir donne automatiquement naissance à la politique des prix surfaits dans le secteur des immeubles et des marchandises, à l'expansion irraisonnée du crédit.

La puissante évolution des Caisses Raiffeisen et par-dessus tout la réjouissante augmentation des fonds confiés, éléments auxquels viennent s'ajouter la hausse générale des prix ainsi que le recul enregistré en 1955 par le pouvoir d'achat de notre monnaie, expliquent le fait naturel que nos institutions sont souvent sollicitées, aujourd'hui, pour l'octroi de prêts et crédits importants. Dans ce domaine, le prêteur, conscient de sa responsabilité, doit faire preuve d'une extrême prudence et ne jamais négliger les limites autorisées d'un investissement sain et rationnel. Satisfaire le petit crédit et le crédit d'exploitation reste toujours la mission primordiale des Caisses Raiffeisen.

Un mot sur l'évolution des taux d'intérêt.

D'une façon générale, les conditions appliquées par les Caisses affiliées n'ont subi aucun changement en 1955, du moins en ce qui concerne les avances hypothécaires d'une part et le chapitre de l'épargne, d'autre part.

J'ai déjà relevé que le rendement moyen des placements hypothécaires s'établissait à 3,51 %. Il est intéressant de constater également que sur les 379 millions d'épargne que gèrent les Caisses Raiffeisen, cinquante millions seulement reçoivent un intérêt de 2 1/4 % au moins. En revanche, un taux de 2 1/2 % est alloué sur une somme d'épargne de 691 millions de francs, tandis

que 138 millions bénéficient du 2 3/4 % ou plus. Dans ce secteur, l'intérêt moyen au 31 décembre 1955 était de 2,53 %, alors que le taux moyen calculé sur les obligations en circulation à la même époque était de 3,03 %.

Cette heureuse constatation ne fait que confirmer les avantages matériels offerts par nos Caisses. Aujourd'hui, c'est le déposant qui en profite en premier lieu, demain ce sera peut-être le débiteur. De notre côté, nous sommes animés du désir sincère de faire bénéficier débiteurs et déposants des meilleures conditions possibles. Des raisons économiques et autres, notamment l'esprit de solidarité et certains égards dans ce domaine aux institutions nouvellement fondées, justifient le maintien du taux hypothécaire à 3 1/2 % là même où l'éventualité d'une réduction pourrait être discutée.

Notre rapport serait incomplet si nous omettions de signaler que l'exercice écoulé a été marqué par trois regrettables cas de malversations. Découverts par la revision, ils ont toutefois pu être régularisés sans perte ni pour les déposants, ni pour les sociétaires des institutions respectives. Il est fort possible cependant que le fonds de garantie de bonne gestion des caissiers soit mis à contribution pour parfaire la régularisation d'un des détournements signalés. Ce serait ainsi la première fois qu'il serait appelé à répondre d'un engagement contracté.

A cette occasion, nous relevons que le fonds de garantie créé à l'époque fait ressortir à fin 1955 un capital de 88 000 fr.

* * *

Nous venons de clôturer le bilan d'une année qui fut particulièrement fructueuse pour notre organisation nationale. Une nouvelle étape riche en succès vient de s'ajouter au chemin parcouru.

La valeur et l'importance de notre mouvement ne reposent pas uniquement sur des chiffres, mais sur l'idée elle-même, sur le rôle social et éthique de nos Caisses, leur contribution au bien-être et à l'avancement économiques de nos semblables. Nous sommes persuadés de la valeur effective de ce bilan moral.

Nous savons que c'est à l'évidente protection divine que notre œuvre se doit d'avoir bénéficié d'une évolution si heureuse. Par ailleurs, les bases fondamentales que constituent les nobles principes Raiffeisen sont à l'origine même des succès enregistrés. Ces derniers exigent et justifient plus que jamais notre attachement indéfectible à l'idéal que nous servons. La réalisation de cette belle mission est subordonnée au respect et au maintien de l'esprit qui anima les pionniers de la première heure.

Tout en nous révélant la situation enviable du mouvement Raiffeisen suisse, cette analyse rétrospective nous incite en outre à remercier. Notre gratitude va aux quelque dix mille collaborateurs actifs qui œuvrent au sein des institutions locales en tant que présidents ou membres des Comités de direction, des Conseils de surveillance ou caissiers. Leur dévouement désintéressé, allié à une compétence avisée a contribué dans une large mesure à la réussite de notre entreprise commune. Je re-

mercie tout particulièrement Messieurs les membres des organes supérieurs de l'Union pour leur experte direction du mouvement, ainsi que les collaborateurs de l'Office central de revision pour leur activité empreinte et consciencieuse.

En maintenant intact l'esprit de solidarité et de collaboration qui anime notre belle famille et poursuivant l'accomplissement du mandat qui nous a été confié, nous avons tout lieu d'envisager l'avenir avec assurance, confiants en nous-mêmes et plus encore en la protection du Très-Haut.

* * *

Rapport sur l'activité de la Caisse centrale en 1955

M. le directeur P. Schwager prend immédiatement la succession à la tribune pour la présentation de son rapport sur les comptes annuels de 1955.

La présentation du rapport pour 1955, soit pour le 53^e exercice de notre Caisse centrale est une fois de plus un devoir agréable. Comme vous avez pu vous en rendre compte par les publications parues dans le *Messenger Raiffeisen*, le bénéfice de l'exercice écoulé est digne de ses devanciers. Il s'élève, sans le solde reporté de 1954, au chiffre respectable de 710 722 fr. 93 ct. L'année précédente, ce bénéfice était de 700 057 fr. 02 et en 1953 de 694 422 fr. 97 ct. Lors même que le bénéfice ne fait pas un grand saut chaque année, il n'en appert pas moins que nous obtenons une augmentation constante du produit de nos capitaux. Pour pouvoir porter un jugement exact sur l'augmentation annuelle du bénéfice, il faut naturellement tenir compte que nos capitaux propres, qui comprennent le capital social et les réserves, augmentent chaque année pour le moins de 650 000 fr., et que le rendement des seules réserves se trouve incorporé au bénéfice. Lorsque les conjonctures sont normales, on compte donc aussi sur une augmentation du bénéfice.

L'année précédente, nous avons repris un solde reporté de 37 373 fr. 29, ce qui fait que le bénéfice total à disposition s'élève à 748 096 fr. 22.

Comme toujours, la position prépondérante dans notre compte de pertes et profits est celle du produit des *intérêts actifs*. Pour l'année 1955, les intérêts de tous genres encaissés, y compris le produit des fonds publics et du portefeuille, se sont élevés à 7 330 571 fr. 07. Les intérêts payés se montent à 5 448 915 fr. 90, ce qui fait que nous avons obtenu un produit net des intérêts de 1 881 655 fr. 17. Sous la rubrique « Produit des intérêts », ce sont, comme par le passé, les intérêts des hypothèques et des fonds publics qui constituent les postes principaux. En effet, les intérêts nets des hypothèques représentent un montant de 3 037 837 fr. 51 et ceux des fonds publics de 2 629 512 fr. 75. A part ces deux postes principaux, les autres apports d'intérêts ne sont que secondaires du point de vue importance, lors même que certaines positions se meuvent autour de 500 000 francs.

En ce qui concerne les intérêts des fonds publics et titres, il est sûrement intéressant

pour vous d'apprendre que le rendement moyen de nos placements a été de 2,84 %.

Parmi les intérêts payés, c'est-à-dire les *intérêts passifs*, ceux bonifiés aux Caisses affiliées prennent la première place par 4 510 404 fr. 80. Dans ce montant, les intérêts des placements à terme sont représentés par pas moins de 3 763 479 fr. 90 et ceux des avoirs à vue par 746 924 fr. 90. Le taux moyen de l'intérêt bonifié aux placements à terme atteint 2,70 % net. Il appert donc qu'entre le produit des fonds publics et l'intérêt bonifié aux Caisses pour les placements à terme, notre gain brut a été de 0,14 %. Cette marge est plus que modeste, surtout si on tient compte qu'elle doit servir à couvrir non seulement nos frais d'administration mais aussi à compenser les dépréciations de cours qui peuvent se présenter. Vous pouvez donc vous rendre compte que les taux d'intérêts offerts à nos Caisses affiliées, pour leurs placements à terme, atteignent la limite extrême bien que, peut-être, quelques Caisses attendent parfois encore quelque chose de plus.

Le deuxième poste important dans notre compte de pertes et profits est celui des *frais généraux*. Ces derniers s'élèvent à 1 370 358 fr. 54 et accusent une augmentation de 50 000 francs environ comparativement à l'année précédente. De cette augmentation, un montant de 37 000 francs en chiffre rond provient des salaires. Le développement réjouissant de notre mouvement a aussi, ce qui est compréhensible, ses répercussions sur le volume du travail et ceci aussi bien en ce qui concerne la Caisse centrale que l'Office de revision. Certes, pour assurer une marche rationnelle de notre entreprise, nous nous efforçons de faire l'acquisition de machines modernes qui simplifient le travail. Cependant, cette rationalisation a ses limites car finalement la machine la plus moderne qu'elle soit exige du personnel pour la manipuler et, jusqu'à ce jour, on n'a pas trouvé non plus des machines pouvant reviser les Caisses de crédit mutuel.

L'entretien des bâtiments a occasionné une dépense assez considérable. Notre téléphone automatique ne suffisait plus pour le trafic toujours croissant. C'est pour cela qu'il a été remplacé par un automate plus grand et plus moderne, mais qui prend plus de place. Nous avons été dans l'obligation d'effectuer de nombreuses transformations ce qui fait que la rubrique entretien des bâtiments est en augmentation de 47 000 fr. sur celle de 1954.

Exprimé en chiffres, le total des frais généraux de 1 370 358 fr. 54, ou d'environ 4 600 francs par journée de travail, représente une somme très importante. Malgré cela, ces frais ne sont pas anormalement élevés, ils atteignent 4,4 % en chiffre rond du chiffre du bilan. Comparativement à l'année précédente, cela fait une augmentation sans grande importance de 0,1 %.

Le bilan de l'exercice écoulé a encore augmenté. Il se monte à 267 779 846 fr. 49. La progression est toutefois inférieure à celle de 1954. Elle atteint cette fois 5,9 millions seulement, alors que l'augmentation en 1954 était de 19,3 millions et de 14,5 millions en 1953. Cette petite progression est due principalement à l'évolution des

avoirs des Caisses affiliées. En 1955, ces avoirs ont augmenté de 6 millions seulement, alors qu'en 1954 l'augmentation était de près de 15 millions. L'évolution des avoirs des Caisses affiliées auprès de l'Union n'a pas suivi le développement des bilans de nos Caisses. Alors que la somme du bilan général de toutes les Caisses a augmenté de 8 %, les avoirs de ces dernières à l'Union ne font ressortir pour cette année qu'une augmentation de 3 % seulement. On peut donc en tirer la conclusion qu'au cours de l'année dernière les Caisses ont pu placer dans une plus large mesure leurs disponibilités dans leur propre cercle d'activité.

Le capital social s'est élargi de 500 000 francs. Vu leur bon rendement, les nouvelles parts sociales sont toujours très appréciées par les Caisses. Même si nous voulions en attribuer cinq fois plus, nous ne nous trouverions pas devant des refus. Mais le capital social est pour nous de l'argent qui nous revient cher, non seulement par suite du taux de l'intérêt, mais aussi par le fait qu'un droit de timbre de 2 % doit être acquitté une seule fois. Pour ce motif-là, nous n'attribuons pas de nouvelles parts à discrétion, mais les distribuons au vu de l'augmentation du bilan. A cette occasion, nous nous efforçons de répartir aussi équitablement que possible ces nouvelles parts aux différentes Caisses.

Parmi les *actifs du bilan*, je signale une fois les *crédits aux Caisses affiliées* qui notent une avance de 3,8 millions. Cette augmentation, comme celle modeste des avoirs des Caisses, ne fait que confirmer que les possibilités d'utilisation ont été plus nombreuses en 1955.

Cette année encore, les *créances hypothécaires* notent une avance réjouissante de 5,9 millions. Cette augmentation est un peu plus importante que celle de 1954. Nos placements hypothécaires se répartissent sur toutes les régions de la Suisse : de Rorschach jusqu'à Genève et de Bâle jusqu'à Chiasso. Comme par le passé, nous donnons la préférence à des postes de moyenne envergure. Nous ne détenons que 4 hypothèques de 500 000 francs et plus ; ces 4 postes font ensemble 2 842 000 francs.

Le portefeuille des titres et fonds publics a peu changé cette année. Il s'est élargi d'un montant sans grande importance de 800 000 francs environ. Au cours de l'année, l'inventaire a atteint, il est vrai, 113 millions, mais pour faire face aux besoins courants d'argent, nous l'avons réduit à 106,6 millions. Dans sa composition, il y a eu cependant un certain déplacement en ce sens que les titres fédéraux ont augmenté de 5 millions, alors que les obligations de banques cantonales ont diminué de 2,2 millions et celles des banques locales et banques hypothécaires de 1 1/2 million. En moyenne, les titres et fonds publics figurent au bilan à un cours d'environ 97 %. Cette réserve de cours n'est pas particulièrement élevée. Toutefois, tenant compte qu'il s'agit de titres premier choix et de courte ou moyenne durée, on peut dire qu'ils sont prudemment inventoriés. Malgré cela, nous nous efforcerons de fortifier cette réserve de cours à l'avenir encore. En ce qui concerne la durée de nos placements, nous donnons la préférence,

comme par le passé, à des titres de court et moyen terme. Sur le montant total de 106,5 millions, il n'y a pas moins de 52 millions qui arriveront à échéance dans les trois ans. Certes, cette ligne de conduite dans nos placements a un effet quelque peu désavantageux sur le rendement puisque le taux des obligations de courte durée est toujours plus bas que celui des obligations à long terme. Nous ne pouvons guère faire autrement que de supporter ce désavantage.

D'une façon toute générale, nous pouvons être satisfaits de l'exercice écoulé. Au cours des dix premiers mois, la marche des affaires et les besoins d'argent sont restés dans la limite normale. Contrairement aux années précédentes, les besoins ont été plus importants au cours des mois de novembre et décembre. Grâce à notre forte liquidité, il nous a été possible de faire face sans difficulté à ces besoins accrus.

Dans l'ensemble, nous jouissons toujours en Suisse d'une forte liquidité, mais d'après nos constatations, cette dernière devient toujours plus unilatérale. Les industries et les grandes banques commerciales disposent de capitaux liquides très importants qui augmentent encore chez ces groupes de l'économie. Cela est compréhensible, car la bonne conjoncture est en premier lieu propice au commerce et à l'industrie; elle l'est beaucoup moins aux petites et moyennes entreprises artisanales et en dernier lieu à l'agriculture.

Nous avons pu constater que chez les banques qui s'intéressent de préférence aux prêts hypothécaires, le surplus de capitaux a pour ainsi dire disparu, à quelques exceptions près. Si l'on pense à tous les travaux de construction qui s'effectueront prochainement, on arrive à la conclusion, malgré les pronostics contraires qui sont aussi émis, que le capital deviendra plus recherché avant que ce soit longtemps. Il suffit de se souvenir que, d'après les indications du délégué fédéral pour la création d'occasions de travail, les constructions en vue pour l'année 1956 ne coûteront pas moins de 4,35 milliards environ, contre 3,84 milliards en 1955, soit donc 500 millions de plus. A part cela, le bilan commercial présente un solde passif, de nombreux emprunts étrangers seront émis et pour ces années prochaines les CFF envisagent d'effectuer de gros travaux. Ajoutons enfin les travaux coûteux d'autostrades, la construction de quelques hôpitaux importants, l'agrandissement de l'aérodrome de Kloten, les projets pour la construction d'entreprises électriques dans le canton des Grisons qui engloberont plus d'un milliard et de nombreux autres projets. Toutes ces entreprises mettront le marché de l'argent fortement à contribution. Si cette évolution continue dans cette direction, la concurrence sur le marché hypothécaire se relâchera sûrement, ce qui ne pourra être qu'un bienfait. Des signes précurseurs peuvent déjà être constatés. Il faut donc s'attendre à ce que des demandes de prêts soient présentées à l'une ou à l'autre des Caisses, demandes qui ont déjà été présentées ailleurs et pour lesquelles les intéressés n'ont pas pu obtenir entière satisfaction. Même si les clients laissent entendre qu'une certaine banque prêterait beaucoup

plus, il ne faudra pas se laisser influencer particulièrement par de telles insinuations. Tenez-vous en comme par le passé aux normes usuelles qui ont fait leurs preuves et ceci même si vous risquez une fois ou l'autre de ne pas obtenir le nouveau prêt. Evitez aussi de vous engager dans des prêts trop importants. N'oubliez pas que nous sommes des Caisses Raiffeisen et non pas des banques. Veillez également à maintenir, à l'avenir encore, une liquidité suffisante. L'idée qu'il y a abondance de capitaux doit, aujourd'hui, dans bien des endroits, être abandonnée. Comme la Caisse centrale, chaque Caisse particulière doit aussi disposer d'une liquidité normale. Par liquidité normale, on estime, comme vous le savez, qu'une Caisse doit entretenir comme encaisse et à l'Union un avoir d'au moins 10 % du chiffre du bilan. Certes, je sais que la liquidité ne se laisse pas régulariser d'un jour à l'autre. Elle est influencée par les dépôts et les retraits par l'octroi et le remboursement de prêts. Toutefois, lorsque les espèces en caisse et l'avoir à l'Union diminuent jusqu'à la limite approximative de 5 % du chiffre du bilan, c'est alors le signe précurseur pour les organes de la Caisse qu'il faut appliquer une retenue dans l'octroi de nouveaux prêts et apporter plus d'attention à la propagande pour obtenir de nouveaux dépôts. Pour « faire le pont », on peut éventuellement avoir recours à un crédit de l'Union, mais il ne faut pas oublier que les crédits de l'Union ont toujours un caractère temporaire et qu'ils ne peuvent être accordés que jusqu'à une certaine limite. Les capitaux de la Caisse centrale sont importants, il est vrai et la liquidité est forte mais il faut tenir compte que l'Union compte mille Caisses. Dans tous les cas une Caisse doit d'abord s'assurer le crédit de l'Union avant d'accorder définitivement un prêt qu'elle ne peut financer par ses propres capitaux.

J'arrive ainsi au terme de mon rapport. Je ne saurais terminer sans exprimer à cette occasion mes remerciements et ma reconnaissance à mes collaborateurs ainsi qu'à tout le personnel de l'Union pour le bon et important travail fourni au cours de l'année dernière.

* * *

Rapport du Conseil de surveillance sur l'exercice 1955

Le rapport de l'organe de contrôle est présenté par son président, *M. A. Muller*, qui monte à la tribune. En voici le texte entier :

Une année fructueuse vient de s'achever, apportant aux institutions affiliées comme à la Caisse centrale un renforcement interne autant qu'extérieur.

En collaboration avec la S. A. fiduciaire et de revision REVISA, le Conseil de surveillance a procédé à un examen approfondi du bilan et du compte de profits et pertes pour l'exercice 1955.

Les rapports détaillés transmis au Conseil d'administration par les soins du Conseil de surveillance et de la REVISA confirment l'accomplissement consciencieux du mandat de contrôle prescrit par la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne.

Sur la base des pointages effectués, nous sommes en mesure d'attester la parfaite concordance des éléments du bilan et du compte de profits et pertes avec les données des livres comptables correctement tenus. Au surplus, la confrontation des justificatifs mis à notre disposition a fait ressortir l'exactitude des écritures. Nous avons reçu de la direction tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de notre mission. Au nom du Conseil de surveillance, je puis assurer que la comptabilité est parfaitement en ordre. Les actifs et passifs existent réellement, tels qu'ils figurent sur les extraits. Nous n'avons relevé, d'autre part, aucune revalorisation ou irrégularité. Notre contrôle inattendu de l'encaisse en a révélé l'exactitude.

En progression de 5,88 millions, la somme du bilan s'élève à 267,78 millions de francs, augmentation inférieure à celle de l'exercice précédent qui accusait 19,37 millions. L'accroissement enregistré par les Caisses Raiffeisen suisses de 101,6 millions de francs n'a influencé la Caisse centrale que dans une proportion d'environ 6%, et afflux considérable d'argent frais ayant trouvé preneurs sur place, auprès des institutions affiliées. Cette constatation est des plus heureuses, car il est préférable que la Caisse centrale progresse normalement, sans être littéralement assaillie par les fonds inutilisés des Caisses locales.

Dans les actifs, il est intéressant de constater que la progression de 5,88 millions affichée par les hypothèques, secteur porté de ce fait à 92,52 millions, est analogue à celle du bilan. A la question posée par le profane désireux de connaître la destination des disponibilités confiées à la Caisse centrale, la réponse est très simple : ces capitaux sont placés sous forme d'hypothèques de premier choix, toutes dans le cadre des limites autorisées.

Les fonds publics n'ont pas fait l'objet de fortes fluctuations. Ils notent une hausse de 707 000 francs et atteignent 106,63 millions de francs. Ce poste, le plus important de l'actif, répond parfaitement à la structure financière de la Caisse centrale, en tant qu'office de compensation monétaire et de virements. Ce portefeuille ne contient que des titres de première valeur, répartis en majeure partie en obligations suisses et cantonales, confédération et chemins de fer fédéraux, banques cantonales, grandes banques et établissements hypothécaires. La répartition des échéances est des plus judicieuses. Je puis assurer que l'estimation de ces valeurs répond non seulement aux prescriptions légales en la matière, mais qu'elle contient une réserve appropriée pour risques de cours.

Au passif du bilan, l'élément primordial est constitué par les avoirs des institutions affiliées qui se montent à 211,62 millions de francs. La progression est de l'ordre de 6 millions. Par ailleurs, les crédits consentis aux Caisses passent de 18,3 à 22,12 millions.

Les placements des Caisses à l'Union représentent en quelque sorte la somme de leurs économies. Cette heureuse constatation témoigne pertinemment de la volonté de nos populations campagnardes d'assurer individuellement leur autonomie, expression de ce sentiment naturel du respect

de la personnalité humaine. Il nous apparaît opportun de préciser que contrairement à la plupart des établissements bancaires, la Caisse centrale n'a jamais fait appel au crédit du fonds de l'AVS. A part l'avance symbolique d'un million de la Centrale de lettres de gage, son bilan ne contient que des dépôts d'épargne provenant de son cercle d'activité.

La liquidité qui doit assurer les besoins de plus de 1000 Caisses, est excellente. Elle excède dans une large mesure les prescriptions légales, ce qui confirme l'heureuse politique appliquée dans ce domaine par le mouvement tout entier, compte tenu des changements intervenus sur le marché de l'argent et des capitaux, comparativement à l'exercice précédent.

Par rapport à l'année 1954, le compte de profits et pertes fait ressortir quelques petites modifications. Les frais généraux touchant les deux départements accusent un léger recul, comme du reste le chapitre des impôts. En revanche, l'installation d'une nouvelle centrale téléphonique, la rénovation et la mise en service de nouveaux bureaux ont sensiblement chargé l'entretien des immeubles. Le bénéfice de 748 096 fr. 22 ct. note une augmentation similaire à celle de l'année précédente. Le résultat d'exploitation pour 1955 s'est avéré des plus réjouissants.

En résumé, je puis déclarer, au nom du Conseil de surveillance, que notre examen des principaux éléments de base du compte de profits et pertes nous a donné entière satisfaction. Les fonds confiés sont administrés et placés de manière scrupuleuse et consciencieuse. Un esprit d'économie régit la gérance de l'institut. En outre, la saine proportion des éléments de l'actif entre eux confirme la relation normale avec leur contre-valeur dans les passifs. En d'autres termes, les engagements de la Caisse centrale sont largement couverts par les actifs.

Messieurs,

Je remercie le président et les membres du Conseil d'administration de l'immense travail accompli avec zèle dans le seul intérêt de notre institution. Mon message de sincère gratitude va au directeur, M. Schwager, qui dirige la Caisse centrale avec prudence et en parfaite connaissance de cause, ne ménageant ni son temps ni sa peine pour rendre son activité fructueuse. Merci également aux collaborateurs de M. le directeur Schwager qui l'assistent durant l'année, animés du même esprit.

J'exprime mes sentiments de vive reconnaissance au personnel de l'Office de revision et tout particulièrement à son directeur M. Egger pour la conduite remarquable de cet important département. Il est en effet réconfortant de constater que, grâce à la réalisation intégrale du programme de revision par des professionnels, plus de 1000 Caisses affiliées voient leur gérance parfaitement assurée. L'Office de revision est, sans contredit, l'un des principaux piliers de base sur lesquels repose l'édifice Raiffeisen.

Messieurs,

Nous vous proposons de voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan présenté au 31 décembre 1955 ainsi que le compte de profits et pertes de 1955 sont adoptés et déchargés en est donnée aux organes responsables.
2. Le bénéfice net de 748 096 fr. 22 est à répartir comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

a) paiement d'un intérêt de 4% aux parts sociales	Fr. 352 000.—
b) versement au fonds de réserve	Fr. 350 000.—
c) report à compte nouveau	Fr. 46 096.22
3. Des remerciements sont adressés au Conseil d'administration, aux directeurs, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour leur travail consciencieux et fructueux.

Messieurs,

Laissez-moi, comme de coutume, vous transmettre quelques pensées sorties d'un cœur raiffeiseniste et traduisant l'esprit Raiffeisen, tel qu'il le sent lui-même.

Nous constatons en Europe et dans d'autres continents, une certaine appréhension, la crainte que suscite la formidable évolution du domaine des recherches et de la technique, éléments qui contribuent à la transformation brutale du genre de vie, à la métamorphose de l'image physique et psychique du monde, ce qui a pour effet de modifier les formes sociales et peut-être aussi la configuration des états. Le sentiment d'insécurité générale qui plane quant au but et au terme de l'évolution donne naissance à l'appréhension. Aussi s'applique-t-on à corrompre les foules par de nouveaux moyens d'asservissement tels que le fanatisme, l'enthousiasme ou la peur.

Au milieu de ce tourbillon, la Suisse est là, avec sa constitution de libre démocratie, avec ses institutions visant à assurer la paix, le bien-être.

La question se pose alors : comment se comporte le citoyen suisse ? Il y va non seulement de la défense spirituelle du patrimoine, mais en général de la sauvegarde de la constance helvétique. Il n'est pas question non plus des sentiments de communauté confédérale qui nous animent face aux dangers des temps de guerre. A l'époque, la pression exercée de l'extérieur avait fait naître en nous le même idéal de conception, ce qui ne pouvait que renforcer à nouveau la valeur morale de cette conscience d'homogénéité et d'union confédérale. Il s'agit aujourd'hui d'examiner notre attitude, en cette époque d'obscurité tension de toutes les forces vives, livrées à toutes sortes d'influences.

La sagesse confédérale doit être synonyme de continuité. A ses débuts, la Confédération s'appuyait sur l'unité et la stabilité des sentiments de cœur. Vivifié par ce noble idéal et insoucieux de la puissance d'un monde alors relativement secondaire, l'état helvétique était créé, répondant ainsi à la volonté de libre indépendance manifestée par le peuple. Les hommes qui étaient les artisans de l'action entreprise ne se sont pas inquiétés de la proportion des forces en présence, ne se souciant pas plus de supériorité que de menace. Animés

simplement d'un même idéal d'indépendance et de liberté, ils ont mis en jeu tous leurs biens afin de s'assurer, ainsi qu'à leurs descendants, la conquête la plus sacrée. Un danger cependant venait de naître, celui de la puissance. Les aspirations des Suisses dans ce domaine furent anéanties à Marignan. Depuis, les forces helvétiques se sont vouées, non sans divergences d'opinion il est vrai, au renforcement intérieur. Notre état fut donc fondé grâce à l'indéfectibilité des sentiments de cœur engendrés par le désir d'indépendance et le besoin d'union, auxquels est venue s'incorporer aujourd'hui la constance des valeurs spirituelles.

La constance des valeurs de l'esprit est cette force presque innée qui prend racine dans le culte du respect historique, qui nous incite à accepter tous les sacrifices et nous donne la foi dans la continuité du pays, sans nous laisser influencer par des idéologies étrangères et qui nous libère de toute aspiration de conquêtes extérieures et d'excentricité dans le secteur de l'économie, même en période de conjoncture. De sages dispositions sont prises dans tous les domaines. La constance de l'esprit est également synonyme de défense de la peur. De par un enseignement scolaire obligatoire, notre peuple jouit d'une formation complète, formation de l'esprit autant que professionnelle. Tous les principaux moyens de la technique sont à sa disposition. Par ailleurs, il est placé au point d'intersection des différentes cultures, objet de conflits qui partage les peuples voisins et dont il subit l'influence. Jusqu'à un certain degré, il est devenu un centre international d'informations. Aussi, tout ce qui parvient ou traverse la Suisse par le truchement des divers moyens actuels, n'est pas toujours sans attaquer le système nerveux de la constance de l'esprit et sans affaiblir notre force de résistance. Alors que nos aïeux étaient complètement démunis de renseignements sur la situation mondiale, de nos jours, tous les moyens de publication de la presse à la télévision, en passant par la radio et le film, se chargent de transmettre directement à l'individu chaque mouvement, tension, promesse ou menace. Le miracle de la science moderne n'est donc pas sans créer un certain danger menaçant l'unité de conception de la pensée et de la volonté.

Non seulement la constance des sentiments de cœur, autrement dit la volonté issue d'un instinct naturel et sain de s'assurer une existence ainsi qu'à ses proches, est menacée, mais également la constance de l'esprit, la saine façon de penser, de réfléchir et de décider. L'esprit de chacun est ainsi livré aux dangers du monde.

Il en découle duperies et chimères conduisant fatalement à l'image déformée et aux déceptions. Il s'agit donc de subordonner les intérêts propres ou privés et les intérêts d'association, comme le culte historique de la liberté suisse, indépendance et économie, à la conception vivante de la forme démocratique, non pas dans le sens de l'approbation irréfléchie ou de l'aveugle soumission aux décisions de la masse, mais bien dans l'esprit d'une collaboration active et constructive à la vie du pays et dans son seul intérêt.

Les manifestations de lassitude qui se précisent aujourd'hui en Suisse par les différences d'opinion touchant les problèmes de la défense nationale, de la possibilité du maintien dans l'indépendance de nos institutions, les formes issues souvent d'une peur mal dissimulée dans le cadre de la confusion actuelle des peuples, le laisser-aller stimulé par la menace inimaginable que l'évolution formidable de la puissance nucléaire fait planer sur les peuples, tout cela se doit d'être activement combattu.

Afin d'assurer le maintien de nos idéologies, nous nous devons d'intervenir énergiquement contre les extrêmes. La Suisse en tant qu'Etat central, doit rester le centre, également par l'esprit. Nous ne pouvons oublier la valeur de l'héritage acquis au prix du sang de nos ancêtres et devons unir nos efforts tendant à la conservation des sentiments du cœur dans lesquels nous avons grandi. Ce témoignage ne peut que nous assurer la bonne mesure dans la pensée comme dans l'action.

Nous luttons constamment pour obtenir une saine démocratie, le vrai fédéralisme, le droit évident, la compensation sociale, la participation à l'économie mondiale, notre part à la culture spirituelle, la liberté d'indépendance et de décision individuelle, la coopération au destin européen. Certes, ces valeurs sont revendiquées par d'autres nations, mais elles sont chez nous ancrées au plus profond de nous-mêmes. Elles prédominent toute autre aspiration de conquêtes.

Nous sommes profondément affligés et soucieux de devoir constater qu'une partie du peuple, même s'il ne s'agit là que d'une minorité excitée par des phrases démagogiques, se dresse contre l'armée dans le dessein d'entraver l'obtention de son armement nécessaire. Nous sommes pourtant conscients que la fierté en notre patrie démocratique ne peut se justifier qu'en maintenant vivant l'esprit de solidarité, cet esprit qui animait déjà le pacte initial de la Confédération helvétique, prévoyant assistance mutuelle, conseil et protection. Conserver la paix de l'esprit, sans être dupe de faux prophètes, rester fidèle au devoir, maintenir le peuple fort et armé pour la défense du pays, voilà le véritable esprit suisse qui est aussi l'esprit raiffeiseniste.

Nous ne manquerons pas de coopérer au rejet de l'initiative fédérale qui tend à saper notre pouvoir de défense, cela par souci particulier de citoyens animés du désir de sauvegarder l'état démocratique. Nous avons besoin d'hommes courageux et de citoyens conscients de leurs responsabilités.

Le courage du risque qui entretient une politique active, diminue. La confrontation avec le communisme n'est pas assez poussée ici et là, comme à la radio. Cette camaraderie intellectuelle avec le communisme est funeste. L'opinion publique ne doit pas s'en attendre. Tous les efforts manifestés pour l'obtention de la paix ne sauraient se contenter d'une atmosphère de détente naïve, issue uniquement de la mythomanie. Par ailleurs, il faut se garder de minimiser le système communiste, en alléguant qu'il ne saurait être appliqué à l'ouest, mais qu'il est peut-être nécessaire

aux populations de l'est ; le communisme n'est pas une conception conciliable avec l'ordre mondial ; c'est tout simplement un système inhumain, incompatible avec la nature et la culture.

Soyons heureux du succès remporté auprès du public suisse par le film *Uli le fermier*, mais déplorons la russomanie de beaucoup de Suisses qui vouent de l'admiration aux robots et sportifs de l'est, à la solde du système.

Davantage de courage civil est nécessaire ; la politique ne doit pas s'enliser. Celui qui n'a pas de mandat, ne doit pas s'en préoccuper, mais uniquement se soucier d'être apte à en accomplir un. Il sied donc de combattre les ergoteurs professionnels imbus de vanités, les meneurs d'opposition à tout prix, les guetteurs hypocrites et les ambitieux sans scrupules qui ne se complaisent que dans la critique. Partout où les hommes accomplissent quelque chose de valeur, d'autres se font forts d'en minimiser les effets. Je cite à l'intention de tous ces gens prétendant tout savoir, cette notice extraite par la *Nouvelle Gazette de Zurich* d'un quotidien anglais :

« Celui qui savoure du gigot d'agneau peut au besoin se permettre de parler de viande de mouton, mais doit en tous cas s'abstenir de commenter l'élevage de cet animal ou l'industrie de la laine et plus encore la situation politique en Australie. »

L'histoire que nous vivons journellement est à tel point peuplée de ces éléments précités que notre existence privée, elle aussi, paraît toujours à la lumière d'événements importants. Les ombres de l'histoire mondiale assombrissent notre chemin et nous devons bon gré mal gré nous y accommoder. Un seul conseil peut être efficace, le retour indispensable à l'élémentaire :

Des cœurs vaillants, une infatigable constance,
La croyance en Dieu contre le matérialisme de l'Est,
L'amour de la patrie en la dotant d'un appareil de défense perfectionné,
La sécurité économique et sociale du citoyen suisse.

Puisse le cantique créé et chanté jadis à Lausanne renaître à nouveau ici ou là :

*Que le feu du patriotisme
Brûle, enflamme, embrase nos sens !*

Voilà, Messieurs, l'appel ardent d'un raiffeiseniste à vous, chers coopérateurs !

* * *

Approbation des comptes annuels

L'assemblée accepte sans discussion les différents rapports des organes de la direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1955 et du compte de profits et pertes et la répartition du bénéfice telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

* * *

Elections statutaires

Le mandat quadriennal du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance de l'Union suisse est expiré. Conformément aux prescriptions statutaires, l'assemblée doit élire à nouveau les organes supérieurs pour la période administrative 1956-1960. Il s'agit notamment de :

- a) 11 membres du Conseil d'administration et de son président ;
- b) 5 membres du Conseil de surveillance et de son président.

Tous les membres actuellement en charge acceptent une réélection. Les organes de l'Union proposent de les confirmer pour une nouvelle période de quatre ans. Les diverses contrées et régions linguistiques du pays sont représentées dans ces Conseils. Lors d'un prochain Congrès, la question sera soulevée d'une révision des statuts visant à l'élargissement du nombre des délégations aux Conseils de l'Union suisse.

Aucune autre proposition n'étant faite par l'assemblée, les membres des Conseils sont réélus « in globo » et par acclamation.

La composition de ces organes se présente ainsi pour la période 1956-1960 :

Conseil d'administration :

Gallus Eugster, président, Mörschwil (Saint-Gall),
Antoine Büchli, Root (Lucerne),
Joseph Stadelmann, Saint-Gall,
Paul Dickenmann, Rohren-Toos (Thurgovie),
Samuel Chevalley, Puidoux-Chexbres (Vaud),
Paul Schib, Möhlin (Argovie),
Félix Schneuwly, Heitenried (Fribourg),
Pierre Urfer, Fontainemelon (Neuchâtel),
Ernest Müller, Därstetten (Berne),
Adrien Puipe, Sierre (Valais),
Plinio Ceppi, Mendrisio (Tessin).

Conseil de surveillance :

Alban Müller, président, Olten (Soleure),
Edmond Ramu, Dardagny (Genève),
Sylvain Michel, Courtedoux (Jura bernois),
Joseph Staub, Häggenschwil (Saint-Gall),
Martin Walkmeister, Landquart (Grisons).

* * *

Le dernier objet à l'ordre du jour prévoit une *discussion générale*. Cette faculté de pouvoir s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 53^e assemblée générale, qui s'est déroulée imposante et digne, par le merci aux hôtes et aux délégués comme aussi aux rapporteurs et aux organisateurs de cette journée. Il conclut par une consigne et un vœu :

Raiffeisenistes !

C'est le cœur rempli de confiance et de reconnaissance que nous retournons dans

nos foyers, reprendre la tâche qui nous attend.

Nous aimons à espérer qu'une situation politique internationale et des conditions économiques favorables nous permettront de poursuivre nos efforts communs tendant à assurer l'épanouissement toujours plus complet de notre œuvre d'utilité publique, dans l'intérêt même des populations rurales du pays.

Et debout, l'assistance entonne avec fervor le Cantique suisse :

*Les beautés de la patrie
Parlent à l'âme attendrie.
Au ciel montent plus joyeux
Les accents émus d'un cœur pieux !*

* * *

Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

Si, pour la plupart des délégués, le Congrès se trouve terminé à l'heure du repas de

Extrait des délibérations de la séance commune des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union du 5 mai 1956, à Lucerne

Préluant au Congrès Raiffeisen qui devait se tenir à Lucerne, les Conseils de l'Union se sont réunis dans cette ville sous la présidence de M. G. Eugster, Dr en méd. vét., conseiller national, pour traiter les affaires suivantes :

1. En avril, l'activité de fondation s'est particulièrement manifestée et les Cais-

se midi servi dans les différents hôtels de la ville, quelque 200 mandataires des Caisses participeront encore, à 14 h. 30, à la 14^e assemblée générale de la Coopérative de cautionnement qui se tiendra une fois de plus au Palais des Congrès. Son Conseil d'administration se réunira préalablement une demi-heure auparavant et l'assemblée se déroulera conformément à l'ordre du jour statutairement établi. Nous nous réservons de donner, dans le prochain numéro du *Messager Raiffeisen*, un reportage complet de cette assemblée. Disons cependant d'emblée que cette institution s'avère toujours plus utile et que l'année écoulée a été marquée, pour elle, par une activité particulièrement intense et fructueuse. Elle s'est avantageusement implantée dans le cadre des organisations annexes de l'Union où elle a acquis droit de cité. C'est bien le cas de dire d'elle : si elle n'existait pas, il faudrait la créer.

* * *

ses ci-dessous désignées et nouvellement fondées sont admises dans l'Union :

Inwil (Lucerne),
Kappelen (Berne),
Zuoz (Grisons),
Scharans (Gisons),
Boswil (Berne),
Pazzallo (Tessin).

Le nombre des fondations intervenues au cours de l'année se monte à huit. L'Union compte ainsi 1015 Caisses affiliées.

2. 16 crédits spéciaux sont accordés à des Caisses affiliées pour un montant de 1 434 000 francs. Au cours du premier trimestre de 1956, les Caisses locales ont recouru à la Caisse centrale pour 3,8 millions de francs de crédits, chiffre supérieur de 1,6 million à celui de la même période de l'année précédente.
3. Les organes centraux de l'Union prennent connaissance d'un rapport d'orientation de *M. le directeur Schwager*, sur l'activité de la Caisse centrale en mars et avril.
4. *M. le directeur Egger* fait rapport sur les dispositions prises en vue du déroulement normal du Congrès. Les organes de l'Union remercient les organisateurs.
5. Les organes de l'Union donnent leur approbation à la revision des statuts de la caisse de pension en conformité des décisions prises en assemblée générale de cette institution. La direction de l'Union transmet aux organes centraux les remerciements du personnel pour la participation financière consécutive à l'amélioration des prestations de la caisse de pension.
6. Connaissance est prise avec satisfaction du rapport favorable présenté par la Société fiduciaire S. A. sur l'exercice 1955 de la Caisse centrale.

Le 53^e congrès Raiffeisen suisse appartient à l'histoire. Il a mis en évidence l'importance du mouvement de la coopération dans le domaine de l'épargne et du crédit au sein de la communauté villageoise autonome. Il a concrétisé sa force résultant de son homogénéité et de son unité sur le plan national. Fort de la confiance des populations rurales laborieuses et de l'enthousiasme convaincu de ses militants, offrant au pays son exemple, le mouvement Raiffeisen suisse porte en puissance tous les éléments d'une renaissance rurale par l'émancipation de la personnalité humaine.

Fx

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 53^e Congrès Raiffeisen suisse.

Différents comptes rendus d'assemblées générales, tels ceux des Fédérations jurassienne et genevoise et ceux d'assemblées jubilaires de Caisses locales ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous nous excusons auprès de nos correspondants et lecteurs.

La situation économique et le marché des capitaux

Nos échanges commerciaux internationaux constituent bien le baromètre de la situation économique du pays. Le phénomène des augmentations et des records se poursuit et il est bien encore impossible d'en prévoir son arrêt. Dans cette euphorie, ne risque-t-on pas de perdre la mesure ? Car la raison ayant que la sagesse nous disent qu'une telle course ne peut pas ne pas avoir une fin. Et cette fin, c'est-à-dire un ralentissement des affaires, sera d'autant plus grave dans ses conséquences économiques et sociales qu'on aura été entraîné trop loin

dans l'enchantement de la conjoncture. Les chiffres maintenant connus enregistrés au cours du premier trimestre de l'année confirment la continuation des progrès.

Le volume de nos échanges internationaux dans ce premier trimestre de 1956 a naturellement été inférieur à celui du dernier trimestre de 1955. Conséquence de l'hiver, cette constatation se renouvelle chaque année. Mais c'est surtout avec la période correspondante de l'année précédente qu'il convient de comparer les chiffres de la statistique du commerce extérieur.

Nous constatons alors que *nos exportations* se sont considérablement accrues depuis une année. Par 1426 millions de francs, elles sont de 137 millions supérieures à celles des trois premiers mois de l'année passée. Il y a un an, la progression n'avait été que de 74,8 millions et, il y a deux ans, nous avions enregistré une légère diminution de 12,6 millions comparativement au premier trimestre de 1953. Parmi les exportations qui ont le plus contribué à l'augmentation de nos ventes à l'étranger, nous trouvons en première ligne les machines et les montres, les instruments et appareils, les produits chimiques et pharmaceutiques, dans une proportion moindre les denrées alimentaires et les chaussures avec certains produits de l'industrie textile. Il faut toutefois tenir compte que les bénéfices n'ont pas nécessairement progressé dans la même proportion que les exportations. La concurrence accrue et l'augmentation d'importants éléments du prix de revient, des salaires et des matières premières tendent à réduire la marge bénéficiaire.

L'intense activité de la plupart des industries et le revenu satisfaisant de larges couches de la population ont favorisé les *importations* de matières premières et de produits fabriqués. Le total des importations s'est considérablement accru encore par rapport au premier trimestre de 1955. Il a passé de 1494 à 1667 millions. C'est une avance de 173 millions, un peu inférieure à celle enregistrée il y a un an, 196 millions. Le fait s'explique en ce sens qu'il y a un an de nombreuses entreprises industrielles étaient en train de reconstituer leurs stocks après s'être montrées réservées dans l'achat de matières premières en 1954, à cause de l'incertitude des perspectives. Ces achats extraordinaires de 1955 ne se sont pas répétés en 1956.

Les importations ayant progressé plus que les exportations, la *balance commerciale* s'est soldée par un excédent d'importations de 240,4 millions, supérieur à celui du premier trimestre de 1955 qui était de 206,3 millions. On peut toutefois admettre que le solde passif de la balance commerciale compense, dans une large mesure, l'excédent des éléments invisibles de notre balance des revenus (produits des placements à l'étranger, du mouvement touristique, des redevances de licences notamment). Constatation intéressante qui se répète depuis plusieurs années, notre balance commerciale est passive avec l'Europe alors qu'elle reste active avec la plupart des pays d'outre-mer.

L'indice suisse des prix à la consommation, qui reproduit le mouvement des prix de détails, s'est inscrit à 173,5 (août 1939 = 100) à fin mars 1956. Il s'est élevé de 0,3 % par rapport à la fin du mois précédent. Cet indice était de 171,6 à fin mars 1955, de sorte qu'il s'est élevé de 1,1 % en un an.

L'effectif des travailleurs étrangers soumis au contrôle donne également une indication précieuse sur le marché du travail. 194 534 de ces travailleurs étaient occupés en Suisse à fin février 1956. Par rapport à l'effectif enregistré il y a une année, on note une augmentation de 28 234 unités ou de 17 %. Le marché du travail continue à être caractérisé par une demande accrue de main-d'œuvre. Le nombre des chômeurs complets inscrits est tombé à 1900 à fin mars, autant dire qu'il est insignifiant.

* * *

Les chiffres livrés par les banques qui publient leurs bilans mensuels reflètent bien la situation telle qu'elle se présente dans la vie économique. On peut en tirer des conclusions pour situer le *marché des capitaux*. C'est ainsi que le total du bilan des banques cantonales a monté de 195 millions de francs pour atteindre 13,9 milliards à fin mars, alors qu'à la fin du premier trimestre de l'an passé l'augmentation n'avait été que de 55 millions. L'avance a été plus marquée encore pour les dépôts du public qui, par 11,16 milliards, sont de 255 millions supérieurs au montant de fin décembre dernier. Dans le premier trimestre de 1955, les dépôts du public ne s'étaient accrues que de 141 millions. Ce sont les dépôts de placement, livrets de dépôts et bons de caisse, ces derniers surtout, qui ont augmenté le plus. Les bons de caisse ont passé de 2568 à 2648 millions durant ce premier trimestre, alors qu'ils n'avaient progressé que d'une quinzaine de millions au cours de la période correspondante de 1955. Le taux de l'intérêt des bons de caisse ayant été notablement augmenté et leur durée réduite, la souscription de ces titres est devenue plus avantageuse. De la sorte, les bons de caisse ont exercé un attrait au détriment des dépôts d'épargne. Aussi, les livrets de dépôts et d'épargne n'ont-ils progressé que de 93,4 millions dans les trois premiers mois de l'année contre 114,4 millions il y a un an. A fin mars, ils représentaient 5684 millions.

Les dépôts confiés aux grandes banques commerciales ont augmenté aussi plus fortement que l'année dernière. En examinant les bilans du Crédit Suisse, de la Société de Banque Suisse et de l'Union de Banques Suisses, nous constatons que les dépôts du public ont monté de 255 millions au lieu de 57 seulement durant le premier trimestre de 1955.

Si les dépôts du public marquent une progression plus accentuée qu'en 1955, il en est de même des crédits et des prêts accordés à l'économie privée, des prêts et crédits hypothécaires plus précisément. C'est ainsi que, pour les banques cantonales, les prêts hypothécaires consolidés ont monté de 131 mil-

lions dans ces trois premiers mois au lieu de 96 millions seulement il y a un an. Ils atteignent 8132 millions de francs. Au total, les crédits, avances et prêts accordés à des débiteurs privés se sont accrues de 164 millions contre 110 millions l'année précédente. Ainsi, une partie seulement des nouveaux dépôts du public ont été placés en crédits et prêts à l'économie privée. Ce phénomène restera sans doute caractéristique du premier trimestre de l'année, comme il s'était produit déjà en 1955, alors que, pour l'ensemble de l'année 1955, l'augmentation des prêts et crédits l'avait emporté sur celle des dépôts du public.

Il résulte nettement de l'examen des bilans trimestriels des banques cantonales et des banques commerciales, que le *marché de l'argent et des capitaux* est plus à l'aise que l'an dernier. D'après le bulletin de la Banque Nationale Suisse, il y a d'importantes disponibilités. L'état de liquidité n'est toutefois pas uniforme pour tous les instituts bancaires, mais il tend à s'accroître. A l'exception du taux de l'argent au jour le jour (Call-Money) qui a fléchi de 1/4 % en mars pour s'établir à 1 1/4 %, le taux d'escompte officiel est resté à 1 1/2 % et celui des prêts sur nantissement à 2 1/2 %. Une tendance du choix du public de placements ressort cependant de l'insuccès du dernier emprunt fédéral en regard du succès de certains emprunts étrangers aux conditions plus alléchantes. Serait-ce l'indice d'une poussée vers la hausse des taux ? Nous croyons plutôt que les efforts pour la stabilisation se poursuivront avec des chances de succès. D'ailleurs, la Confédération, la plus grande débitrice du pays, est intéressée à ce que les taux d'intérêt ne montent pas trop et elle a les moyens de l'empêcher efficacement pour assurer le maintien de l'équilibre économique et, par tant, du pouvoir d'achat de notre monnaie.

Les différentes fluctuations qui se succèdent et qui se manifestent vers la hausse puis vers la baisse ne doivent pas avoir d'influence sur les conditions d'intérêt appliquées par les Caisses Raiffeisen. Celles-ci ne sont pas sensibles à de telles faibles variations et la stabilisation dont elles font preuve dans ce domaine leur assure un attrait particulier. Elles n'ont aucune raison d'apporter des modifications à l'échelle précédemment fixée, qui s'appuie sur le 2 1/2 % (éventuellement encore le 2 1/4 %) à l'épargne, le 3 % pour les obligations d'un part, et le 3 1/2 % pour les prêts hypothécaires de premier rang d'autre part.

Ex.

Pensée

Une coopérative vaut ce que valent ses membres. Ce qui compte, c'est l'effort individuel qui s'ajoute à l'effort collectif.

La Fédération vaudoise tient ses assises à Valeyres-sous-Rances

Sous le signe du cinquantenaire de la première Caisse vaudoise de Valeyres-sous-Rances, les raiffeisenistes vaudois ont tenu à se rassembler pour leurs assises annuelles au berceau des Caisses de crédit mutuel en terre romande. Ils y sont venus pour méditer sur l'idéal de solidarité chrétienne qui anime leur activité et dont la valeur est consacrée par un demi-siècle d'expériences fructueuses. Apporter leurs félicitations et leurs vœux à la Caisse jubilaire, se pénétrer toujours plus de la doctrine qu'elle leur a donnée en exemple, voilà les raisons de leur visite en ce lieu. Si le temps fut boudeur tout au long de la journée, une ambiance de fraternelle amitié n'en contribua pas moins au franc succès de la manifestation. Elle fut même une éclatante affirmation de la vitalité du mutualisme de crédit en terre vaudoise et de son indéfectible attachement à son organisation nationale.

C'était le samedi 14 avril, dans la toute nouvelle Grande Salle communale élégamment décorée pour la circonstance. Les couleurs fédérales et vaudoises ornent l'estrade où ont pris place les membres du comité fédératif entourant M. le conseiller d'Etat Oulevay, chef du Département de l'agriculture et de l'industrie, et les représentants de l'Union centrale, M. le directeur I. Egger, accompagné de son collaborateur, M. G. Froidevaux, fondé de pouvoir. Parmi l'assistance, on note encore la présence de M. le préfet Reymond, de M. Chevallaz, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, des délégations des autorités locales, et de M. Tétaz, professeur, représentant de la presse. MM. les directeurs des écoles cantonales d'agriculture de Marcellin et Granges-Verny s'étaient fait excuser.

A 10 heures, M. Louis Besson (Vuarrens), président, ouvre l'assemblée par des souhaits de bienvenue aux hôtes du jour et à l'assemblée compacte que l'appel fait chiffrer à 240 délégués mandatés par 72 des 73 Caisses que compte la Fédération. La seule Caisse absente, celle de Fey, avait pourtant été annoncée.

Après la désignation de deux scrutateurs, MM. Allaz (Echallens) et Gavillet (Peney-le-Jorat), M. Ph. Viallon (Vallens), secrétaire, donne lecture d'un procès-verbal, rétrospective parfaite de l'assemblée de 1954 à Mézières.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le président se fait un plaisir de donner la parole à M. le directeur Egger, qui apporte les félicitations et les vœux des organes de l'Union centrale. L'orateur se plaît à rendre

hommage aux pionniers vaudois, les premiers à introduire le mutualisme de crédit en terre romande, puis à relever les états de service du mouvement Raiffeisen en Suisse.

Le rapport du Comité présenté par son président, M. Besson, constitue à chaque assemblée le plat substantiel attendu avec intérêt. Celui de cette année fut des plus copieux. Ayant situé la mission de la Fédération cantonale dans le cadre de l'organisation raiffeiseniste nationale, le rapporteur fait un tour d'horizon de la situation économique et financière du pays, spécialement de l'agriculture, met en évidence la participation de la Fédération et des Caisses locales à la fondation de l'Office vaudois de cautionnement agricole, relève les événements saillants dans la vie des sections et se plaît à proclamer les brillants résultats enregistrés en 1955, résultats qui renforcent manifestement les assises du mouvement raiffeiseniste dans le canton.

Au nombre de 73, les Caisses fédérées groupent 6325 sociétaires et 20 650 déposants d'épargne. Le roulement d'affaires s'est élevé à 141 millions de francs. La somme globale des bilans se monte à 63,1 millions, en augmentation de 2,8 millions, soit de 4,7 % sur l'année précédente. Le bénéfice total de 209 540 francs a été intégralement versé aux réserves qui atteignent ainsi 3,39 millions. Tous les postes du bilan marquent une heureuse évolution. L'épargne avec ses 40 millions de dépôts répartis sur 20 650 livrets reste le secteur prépondérant des passifs, tandis qu'au chapitre des actifs, les prêts hypothécaires se taillent la part du lion avec leurs 34,8 millions.

Et le méritant président de terminer son rapport par une sage consigne qui sera son chant du cygne :

«L'affermissement considérable des Caisses Raiffeisen vaudoises consacre la valeur du mutualisme de crédit, doctrine digne de l'enthousiasme des militants. A vous dirigeants responsables incombe la mission de rendre nos institutions d'autofinancement toujours plus populaires, de les fortifier, de leur conserver leur caractère économique, social et chrétien, susceptible de contribuer puissamment à l'épanouissement progressif de la vie matérielle et morale de nos communautés villageoises. Mais noble obligation ! La confiance des déposants doit être justifiée par une gérance et une administration irréprochables dans l'esprit et la lettre des principes des pionniers raiffeisenistes. »

Les comptes du ménage interne de la Fédération sont présentés par le dévoué cais-

sier, M. Ph. Viallon (Ballens). Les sections vérificatrices de Peney-le-Jorat et de Servion, par la voix de M. Niklaus (Peney), en proposent l'approbation. L'assemblée unanime fait sienne ces propositions et charge les sections de Valeyres-sous-Rances et de Baivois de rapporter sur les comptes de l'exercice en cours. Elle décide encore de porter la cotisation annuelle des sections de 5 à 7 francs par tranche de 100 000 francs de bilan, avec un plafond de 150 francs.

L'ordre du jour prévoit encore le renouvellement du comité fédératif, le mandat triennal arrivant à expiration. Deux membres n'acceptent plus le renouvellement de leur mandat, MM. Louis Besson (Vuarrens), président, et Edmond Meylan (Le Brassus), tous deux pour raison d'âge. Par acclamation, l'assemblée traduit sa reconnaissance aux démissionnaires qui ont bien mérité de la cause raiffeiseniste par le parfait accomplissement de leur devoir. Sans opposition, elle appelle à leur succession MM. René Schopfer (La Sarraz) et Albert Cavin (Mézières). Les trois autres membres du comité voient leur mandat confirmé pour la nouvelle période 1956-1959. Ce sont MM. Samuel Chevalley (Chexbres), Albert Randin (Valeyres-sous-Rances) et Philippe Viallon (Ballens). Unanimement acclamé, M. Samuel Chevalley, conseiller national, est porté à la présidence de la Fédération. Sous sa houlette, la barque voguera à bon port.

Une assemblée de Fédération ne se conçoit pas sans une part de travail par l'étude de questions d'ordre pratique et technique. C'est à M. G. Froidevaux, de l'Office de revision, qu'échoit la mission de faire un exposé de quelques problèmes d'actualité. Enonçant les considérations générales de revision, le rapporteur met l'accent sur le bilan de qualification résultant de la situation interne des Caisses. Il rend témoignage de la haute valeur des idéaux raiffeisenistes qui ont assis la réputation des Caisses locales et conquis leur autorité. Concluant par un bref aperçu de la situation du marché de l'argent, il met en évidence les efforts conjugués des autorités fédérales et de la Banque nationale suisse pour le maintien du pouvoir d'achat de la monnaie, élément prépondérant du maintien de l'équilibre économique, et convie les dirigeants responsables à y apporter leur contribution par une administration prudente et avisée.

La discussion générale qui s'ensuit permet à plusieurs interpellateurs d'obtenir des renseignements et de judicieux conseils sur les questions faisant l'objet de leur préoccupation. Cette foire aux idées est des plus fructueuses, les expériences des uns comme les avis des autres profitant à tous. Et la Caisse du Brassus se met sur les rangs pour la réception des délégués à l'occasion de leur assemblée de 1957, vœu ratifié tout spontanément.

Un acte qui se répète chaque année avec la même solennité émouvante est celui de l'appel des vétérans ayant accompli 25 ans d'activité honorifique au sein des Conseils de leur Caisse locale. Non sans une pointe d'émotion, ces chevronnés s'avancent aux acclamations de l'assistance pour recevoir le portefeuille traditionnel. En voici le palmarès, qui bat lui-même tous les records par le nombre des ayants droit :

Decollogny Edmond, Apples
 Decollogny Robert, Apples
 Kohli Louis, Apples
 Freymond Eugène, Bettens
 Deledavant Elie, Bettens
 Meylan Edouard, Le Brassus
 Branche Louis, Champvent
 Chapuis Samuel, Champvent
 Chautems Fernand, Champvent
 Chapuis Charles, Champvent
 Liardon Adrien, Champvent
 Buri Samuel, Château-d'Œx
 Waridel Henri, Chesalle-sur-Oron
 Jordan David, Ollon
 Amstein David, Saint-Saphorin
 Detraz Julien, Servion
 Jaunin Frédéric, Servion
 Pasche Octave, Servion
 Devaud Emile, Servion
 Waridel Edmond, Servion
 Besson Louis, Vuarrens
 Thonney Alfred, Vuarrens
 Thierry Eugène, Vuarrens
 Magnenat Albert, Vuarrens
 Roggen Charles, Vullierens

Réservant un beau feu d'artifice pour la clôture de l'assemblée, le président se fait un honneur de donner la parole à *M. le conseiller d'Etat Oulevay*. Accueilli par de vibrants applaudissements, le chef du Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce apporte le salut du Gouvernement cantonal et ses remerciements pour la mission qu'accomplissent les Caisses Raiffeisen au service des populations villageoises. Il souligne l'heureux apport du raiffeisenisme dans la décentralisation financière et rend hommage à ces coopératives de crédit locales qui constituent des pépinières pour la préparation des citoyens aux responsabilités. Faisant allusion aux conséquences financières résultant du désastre causé par le gel, l'éminent orateur prévoit un appel accentué au crédit des établissements financiers, assure la paysannerie de l'appui de l'Etat. Il conclut par des vœux en faveur de la collaboration fructueuse, dans un esprit de parfaite harmonie, entre les Caisses Raiffeisen et les instituts financiers officiels du canton dans le seul intérêt des populations rurales.

Cette vibrante allocution va droit au cœur des participants qui témoignent leur gratitude au représentant du Gouvernement par des applaudissements prolongés. A ces

paroles réconfortantes pour l'esprit succédera le non moins réconfortant mais bien mérité repas en commun excellemment servi dans la même salle par le cantinier, tenancier du Café de la Croix.

Au cours d'une partie récréative agrémentée des productions de musiciens, tous raiffeisenistes du lieu, on apprécie les fleurs de rhétorique qu'un excellent cru de Valeyres rend plus chaleureuses et plus communicatives. C'est d'abord le président nouvellement élu, *M. Samuel Chevalley*, qui, avec la distinction qu'on lui connaît, prend possession de sa fonction en mettant surtout en évidence les mérites de son prédécesseur, *M. Besson*. Puis c'est le message du préfet d'Orbe, *M. Auguste Reymond*, qui rend un hommage particulier à la commune de Valeyres, promotrice de l'autonomie communale sur le plan de l'épargne et du crédit. C'est ensuite le salut de la Chambre vaudoise d'agriculture par son directeur, *M. Jean Chevallaz*, qui apporte ses félicitations et ses vœux et remercie les Caisses Raiffeisen vaudoises pour leur apport considérable à l'émancipation et au bien-être des populations campagnardes. Entre deux produc-

tions de la fanfare, c'est enfin *M. Albert Randin*, caissier, qui transmet le salut de Valeyres, de la commune, de la Caisse locale, et de toute la population et qui, en leur nom, offre un généreux vin d'honneur.

Le baromètre de l'ambiance monte au grand beau. Les physionomies rayonnent d'une joie sans mélange. Ces courts moments de satisfactions bénies dans une pleine communion de pensée donnent courage et vaillance, réchauffent les enthousiasmes de tous ces militants qui vont tantôt regagner leur village où ils continueront à vouer leurs forces au service de la solidarité rurale. Ce sont ces sentiments élevés que sait exprimer avec élégance le président, *M. Chevalley*, dans son toast final englobant le merci à tous.

Réconfortante journée pour ceux qui ont eu le bonheur de la vivre. Pénétrant depuis cinquante ans et toujours plus profondément dans les cœurs, l'idéal raiffeiseniste s'est largement épanoui en terre vaudoise. Et comme on reconnaît l'arbre à ses fruits, ceux du mutualisme de crédit consacrent la valeur de cette œuvre d'entraide villageoise.

Fx.

Propos du vieux moraliste

La Morale et les morales

Trois attitudes manifestent les diverses mentalités de l'homme moderne.

Il y a d'abord l'homme ébloui par sa propre puissance. A travers ses télescopes toujours plus perfectionnés, il pénètre dans l'infini du ciel. Sa bombe H pulvérise de grandes îles, et les efface à tout jamais de la carte. Ses armes, de plus en plus meurtrières, répandent la terreur. Ses cerveaux électroniques résolvent des calculs d'une précision jamais atteinte. Il parle, et sa voix, portée par les ondes, s'entend aux antipodes. Il agit, et sur l'écran de la télévision et du cinéma, son geste est vu par tous les continents. Connaissant sa puissance, il rêve d'un âge à portée de sa main, où le bien-être sera facile et assuré à tous. Et demain il ira coloniser les espaces interstellaires. Dominant aujourd'hui les forces de la nature, il maîtrisera demain la maladie, et même le début et la fin de la vie humaine.

Il y a ensuite ceux qui ont vécu et médité les événements terribles de ces dix dernières années : massacres, fours crématoires, camps de mort, millions de Juifs et de déportés assassinés, peuples torturés et traités en sous-hommes. Ceux-là concluent que sous le poli extérieur de la société la bête sauvage respire toujours, toutes griffes dehors, que ce n'est pas dans la fièvre extérieure, dans les prodiges de la technique que l'homme trouvera

le bonheur, mais bien en lui-même, et en lui seul. L'ancienne formule : le salut de l'homme par le Christ ! est largement dépassée et doit devenir : le salut de l'homme par l'homme !

Il y a enfin le troupeau de ceux qui ne demandent qu'une chose au monde : vivre... ne manquer de rien... ne pas subir demain la diminution de leur niveau de vie d'aujourd'hui... Un standard de vie toujours plus élevé, voilà, à leurs yeux, le seul critère de l'amélioration de la vie humaine...

J'entends d'ici l'objection scandalisée : « Mais que faites-vous donc de la foi et de la pratique religieuses d'une si grande portion de l'humanité ? » — Bien sûr, il y a et il y aura toujours des croyants sincères et complets. Mais, hélas ! beaucoup d'hommes peuvent de moins en moins croire en Dieu, parce qu'ils peuvent de moins en moins croire en l'homme, en l'homme vrai, sincère, charitable. C'est parce que beaucoup de croyants de nom le sont si peu de fait qu'il y a de plus en plus d'incroyants...

Il est devenu de mode de rendre le capitalisme libéral responsable des dix plaies d'Egypte qui affligent l'humanité. Et, de fait, il faut reconnaître qu'il a largement contribué aux malheurs des hommes. Mais il n'en est lui-même qu'une cause secondaire, et si l'on pousse à fond le diagnostic, ceux-ci

apparaissent beaucoup moins imputables au capitalisme qu'aux « péchés capitaux », à ces trois notamment qui se nomment : orgueil, cupidité et jalousie.

« Qu'est-ce que la vérité ? » demandait ironiquement Pilate à Jésus, que lui livraient les Juifs. « Qu'est-ce que le péché ? » demande aujourd'hui, avec un sourire narquois, une importante partie du monde moderne... Question qui, en fin de compte, se ramène à la première, et dénote la même mauvaise foi.

Dans le monde d'aujourd'hui, il n'y a plus de frontière universellement reconnue entre le licite et le défendu, entre le Bien et le Mal. Trop généralement, le Bien c'est le Profit... Trahir un ami n'est pas déshonorant si la trahison est avantageuse... Le courage expose souvent à de réels dangers, il faut donc savoir parfois s'en abstenir, quitte à faire preuve de lâcheté... Une auto est préférable à un enfant... Il faut gagner le plus possible en travaillant le moins possible... Ce sont là quelques exemples d'un état d'esprit assez courant, mais assurément immoral... Et pourtant Dieu sait si on prêche encore l'honnêteté, la loyauté, le désintéressement, la beauté de l'effort.

Cet « affaïssement général des mœurs, conséquence d'un renversement total des valeurs humaines », affirme Pie XII dans son dernier message de Noël, épouvante sérieusement les hommes d'Etat des partis les plus opposés, et les pousse à appeler au secours toutes les forces spirituelles. Citons ce récent cri d'angoisse d'un grand quotidien français, qu'intéresse d'ordinaire fort peu le souci qui semble le tourmenter en l'occurrence : « Morale, discipline d'esprit et discipline tout court, honneur, sentiment du devoir, probité, conscience, mœurs simplement avouables, tout ce qui fait la force et la dignité des individus et des peuples, tout cela s'en va, au pays des vieilles lunes, pour ne plus revenir... à moins qu'un nouvel ouragan dévastateur et créateur ne vienne à passer par là... »

Sans pousser si loin le rigorisme, il faut néanmoins reconnaître que chacun, plus ou moins, mais de plus en plus, tend à façonner sa morale à la mesure de son intérêt ou au gré de sa fantaisie. A la vraie Morale on substitue des contrefaçons sans vertu et sans force. Un reste de pudeur empêche de s'en vanter, mais on n'en agit pas moins à sa guise. Conséquence : plus de barrières rigides et fixes, sauvegarde du droit et impératifs du devoir... A ce taux peut-on vraiment rester homme ? Lorsque tout peut être vrai et faux, bien et mal, il n'y a plus ni vérité ni erreur, ni bien ni mal...

La vraie Morale est celle que le Christ a pris la peine de nous enseigner, la divine Morale, celle qui a fait ses preuves depuis vingt siècles, et qui reste la meilleure part de

la civilisation. Ce qui importe, c'est la qualité de la morale... Vous pouvez avoir une fort belle auto. Mais si vous mettez de l'eau dans le réservoir d'essence, vous n'avancerez pas, et si vos freins sont en carton, vous n'éviterez pas l'accident...

Les morales laïques étant illusoire parce que sans fondement, elles faussent la notion du péché, quand elles ne la suppriment pas. Or, il est absurde de vouloir ignorer l'existence du péché, car non seulement, comme le bien, il est une réalité, mais il est essentiellement nuisible. N'en déplaise à certain romancier à la mode, qui estime que « certains péchés que condamne la morale chrétienne ne sont tout au plus que des péchés mignons et même des gestes de bon ton... » Des goûts et des couleurs...

En fait, la plupart des péchés commis par l'homme nuisent non seulement à lui-même, mais également à autrui. L'habitude de dénigrer son prochain, de semer la discorde, de trahir ses amis, d'exploiter ses employés, de voler ses clients, sont moins fatales au coupable qu'à la collectivité. C'est pourquoi les péchés capitaux reconnus par la Morale chrétienne continuent à mériter la première place dans la hiérarchie des désordres humains. C'est par eux surtout que s'épanouit l'égoïsme, et que le devoir devient « ce qu'on exige des autres... »

Dieu sait si, dans notre monde, les cas foisonnent de cet égoïsme, qui devient « droit » pour nous et « devoir » pour les autres. Combien facilement, par exemple, on s'indigne de ne pas trouver partout des consciences austères et rigides ! Avec quelle indignation on s'insurge devant certains scandales où l'argent est roi !... Mais cette indignation facile signifie-t-elle que, l'occasion donnée, on renoncera soi-même à toute « combine » et à l'emploi ordinaire du « système D » ?

Au cours d'une de ses fameuses conférences contradictoires, le chanoine Desgranges, député à la Chambre française, avec la rude franchise dont il était coutumier, interpella un jour en ces termes ses auditeurs, appartenant en majorité aux partis de gauche : « Il n'est pas un seul citoyen qui ne cesse de réclamer l'équilibre budgétaire de l'Etat. C'est fort bien. Mais ce qui l'est moins, ce qui même est mal, c'est que personne ne consentirait dans ce but à toucher un sou de moins, ni à payer un sou de plus... Dans tous les secteurs administratifs, on exige à tout prix que soient comblés les déficits béants, mais... en tondant les autres... Je connais fort bien les déficiences de l'Etat, et comme vous je les déplore. Mais je déplore non moins que, de plus en plus, l'Etat devienne une vache à lait que chacun veut traire, mais que personne ne veut nourrir... Il est des cas où l'égoïsme est permis et se justifie, car charité bien ordonnée commence par soi-

même. Mais il en est beaucoup plus où il est un péché, et c'est aujourd'hui un péché collectif... »

Un devoir urgent des chrétiens est de se persuader qu'il n'est aucun domaine de l'activité de l'homme où la Morale n'ait pas son mot à dire, et que seule est capable de faire régner l'ordre et la justice la Morale qui se fonde sur l'autorité de Dieu, d'un Dieu qui a le droit de commander en Maître, et dont les sanctions ne dépendent pas d'une justice humaine, souvent boîteuse et myope. Or, une doctrine morale bien arrêtée et vraiment opérante, je la cherche en vain ailleurs que dans l'Evangile, où elle devient une force vivante, féconde en bonnes actions et en énergiques résistances.

Seule l'aide constante du Christ peut nous décider aux renoncements quotidiens qu'exige l'obéissance à cette Morale, c'est-à-dire l'accomplissement du devoir. Car, ici tout spécialement, le sacrifice est inévitable, et s'impose à tous. Il s'impose à l'homme qui jalouse le bien ou la gloire d'autrui, au père las de se soumettre à toutes les tâches ingrates de son foyer peuplé, à l'homme public sur le point de céder à la séduction de certaines enveloppes. Il s'impose au militant fatigué de se dévouer, à l'orgueilleux obligé de renoncer à ses ambitions, à tout citoyen enfin que veut vraiment accomplir son devoir familial, social et civique... Tous les efforts techniques du monde actuel resteront vains, si le corps social demeure vide d'une âme idéaliste et généreuse, pratiquement tendue vers le sacrifice... C'est là une exigence fondamentale de la Morale authentiquement chrétienne.

A. M.

Sage conseil

*Cultive ton jardin
Et laisse les autres cultiver le leur.
Les goûts sont différents.
L'un plantera des fleurs,
L'autre sèmera du blé,
Un troisième laissera pousser l'herbe,
Ne juge pas.
Ce n'est pas à toi de le faire.
Mais fais ton jardin si beau
Qu'en passant près de lui
L'envie nous vienne d'en posséder
un semblable.
N'est-ce pas l'essentiel
Que ton jardin soit beau ?*

De l'auteur du Lézard.



Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÜGLI
LANGENTHAL/B

IL CONGRESSO DI LUCERNA

Anche il Congresso 1956 è ormai entrato nella storia del nostro movimento, lasciandosi indietro uno strascico di piacevoli ricordi e di entusiasmo. Mai infatti era stato in precedenza riscontrato un simile afflusso di delegati, mai il programma si era svolto in modo così perfetto, senza il minimo intoppo o ritardo, favorito tra l'altro anche da un tempo magnifico.

Lucerna ha rivestito per l'occasione il suo abito primaverile più bello e si è presentata ai raiffeisenisti venuti fin dai più reconditi angoli della Patria con il suo aspetto lindo e ridente, in un amalgama di acque, di fiori e di sole che invitava ad un soggiorno anche più lungo dei due giorni del Congresso.

I delegati, che superavano i 1600, poterono approfittare, subito dopo il loro arrivo alla domenica, della splendida giornata di sole recandosi in gita sul lago dei Quattro Cantoni con due capaci battelli speciali, il *Guglielmo Tell* ed il *Città di Lucerna*. Il primo aveva per destinazione Kehrsiten, da dove per mezzo della funicolare si saliva al rinomato Bürgenstock. Qui i delegati avevano la possibilità di ristorarsi nel lussuoso Parkhotel, sul piazzale del quale i celebri corni delle Alpi davano un saggio delle loro produzioni. Chi lo desiderava poteva, dopo una breve passeggiata a strapiombo sul lago, raggiungere l'ascensore (il più alto e più veloce d'Europa) che con i suoi 160 metri, parte nella roccia e parte in un'aerea torre, porta sul culmine dello sperone roccioso del Bürgenstock. Di lassù la vista era magnifica: il Lago di stendeva ai piedi della roccia da un lato in tutta la sua molteplice estensione, con Lucerna sul fondo e l'altipiano ondulato che si perdeva sino a confondersi col lontano orizzonte. Dall'altro lato invece i picchi scoscesi della corona alpina, ancora ricoperti da una spessa coltre di neve luccicante al sole, e, più vicino, maestoso, il Pilatus.

L'altro battello invece aveva raggiunto la nota stazione di cura di Weggis, dopo essersi spinto nel ramo settentrionale del Lago sino a Küsnacht. La sera, dopo la cena consumata nei diversi alberghi di Lucerna, che si distinsero sia per la qualità del servizio sia per l'ottima cucina durante tutto il periodo di permanenza, i congressisti si riunirono nella grande sala del Kunsthaus, la quale malgrado i suoi 1600 posti si rivelò incapace di contenere tutti gli intervenuti.

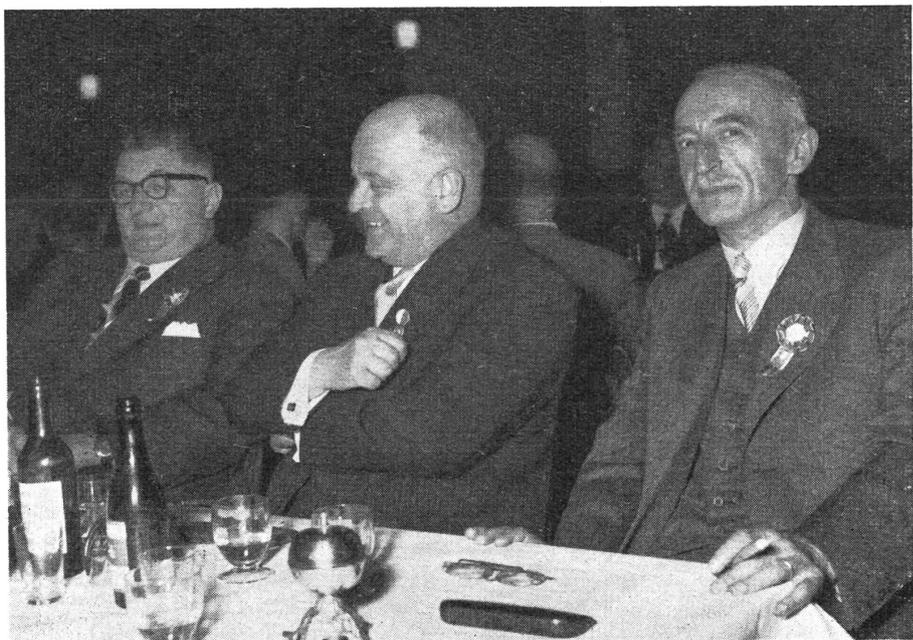
La tradizionale serata di benvenuto veniva aperta dal direttore Egger che nelle tre lingue nazionali porgeva il primo saluto ai

presenti. Ecco le parole che rivolse ai delegati ticinesi:

« Cari raiffeisenisti di lingua italiana, ho il piacere di porgervi il nostro particolare cordiale saluto e benvenuto al Congresso 1956. Siamo lieti che anche la lingua nazionale italiana sia oggi rappresentata nella nostra cerchia, siamo lieti che anche le vostre casse, che tanto successo hanno avuto in questi ultimi anni, abbiano inviato i loro rappresentanti. Avete tra l'altro avuto la grande soddisfazione di fondare la millesima Cassa raiffeisen della Svizzera. In tal modo la nostra famiglia raiffeisen diventa una vera famiglia nazionale, una piccola Svizzera. Siate dunque salutati di cuore, amici raiffeisenisti della Svizzera italiana! »

Il mattino seguente alle nove il Kunsthaus era di nuovo gremito per l'assemblea annuale ordinaria dei delegati. Per la prima volta nella storia del raiffeisenismo è stato introdotto il sistema della traduzione simultanea. I discorsi in tedesco venivano cioè contemporaneamente ritrasmessi, a mezzo cuffie d'ascolto, in lingua francese, ciò che oltre a facilitare i delegati che non conoscono il tedesco permise di abbreviare notevolmente la durata dell'assemblea.

Il presidente dell'Unione, cons. naz. *Dr. Eugster*, aprì l'assemblea con un concettoso discorso, nel quale prese posizione contro la diminuzione delle ore lavorative sia nell'agricoltura, sia nell'industria e nell'artigianato. Dopo aver salutato gli ospiti d'onore



Il cons. naz. Müller, l'on. Pontelli e il direttore Egger alla serata

Prendevano quindi la parola per portare il saluto della Federazione delle Casse rurali della Svizzera centrale il suo presidente *on. Birrer* e per la Città di Lucerna il cons. comunale *on. Pontelli*, che si espresse anche in un ottimo italiano.

Si avvicendarono quindi sulla scena il Männerchor Frohsinn, i Fanciulli cantori di Lucerna, l'orchestra della società dei commercianti ed il corpo di balletto del Teatro municipale di Lucerna, i quali offrirono ai presenti il meglio del loro repertorio in un susseguirsi di musiche, canti e danze.

La serata, ottimamente riuscita, si concludeva verso le ventitré, ed i delegati sciamarono per la città.

presenti passava a ricordare alcuni eminenti esponenti del nostro movimento decessi nello scorso anno, e quindi dava la parola al rappresentante del cantone Lucerna, cons. di stato *on. Kurzmeyer*. Era quindi la volta del *Prof. Laur*, presidente della Unione svizzera dei contadini e sostenitore di lunga data del nostro movimento, il quale con parole semplici ma profonde rivolse ai presenti il suo incoraggiamento e spiegò i motivi del recente aumento del prezzo del latte. Dopo il discorso del *Prof. Laur*, molto applaudito, aveva inizio lo svolgimento delle trattande statutarie, con il rapporto sull'attività dell'Ufficio di revisione.

Saliva alla tribuna il direttore Egger, il cui rapporto si può così riassumere :

« Il 12 giugno 1902, 22 raiffeisenisti rappresentanti 15 delle 22 Casse allora esistenti si riunirono a Lucerna per fondare l'Unione svizzera delle Casse rurali. Ci ritroviamo oggi nella medesima città, con oltre 1600 delegati, per esaminare l'attività ed i successi conseguiti nello scorso anno. Siamo particolarmente lieti e fieri di presentare questo rapporto, perchè i risultati sono stati eccellenti.

Nel 1955 sono state fondate 16 Casse in 7 cantoni, portando il totale a fine anno a 1007. L'augurio espresso nel precedente Congresso si è realizzato, in quanto il 4 giugno entrava in funzione la millesima Cassa Raiffeisen a Coldrerio. Questo è stato l'avvenimento capitale dell'anno, da segnare negli annali del raiffeisenismo svizzero. I soci sono aumentati di 3379, raggiungendo i 111 040. Ma è soprattutto la cifra del bilancio che dimostra in modo innegabile gli stupefacenti progressi registrati. Essa ha raggiunto la somma di un miliardo e 386,3 milioni, con un aumento di 101,5 milioni. Ciò non è da attribuirsi unicamente al periodo di alta congiuntura nel quale viviamo, ma anche alla fiducia che la popolazione rurale e la massa dei risparmiatori riservano alla nostra istituzione. L'inflessibile lavoro proseguito senza sosta per cinquant'anni, basato sui principi che hanno fatto buona prova, dà ora i suoi frutti.

L'aumento del risparmio è rallegrante, in quanto sintomo di sana concezione economica nella popolazione. I libretti di risparmio emessi dalle Casse rurali sono aumentati di 17 000 nello scorso anno, raggiungendo i 481 000 con oltre 70 milioni di franchi di depositi.

Da notare il fatto che anche quest'anno nessuna Cassa ha fatto ricorso ad anticipi di fondi da parte dell'AVS o della Centrale svizzera delle lettere di pegno.

Parallelamente all'aumento dei passivi, anche gli attivi sono aumentati in notevole misura. Più di 90 milioni sono stati distribuiti in prestiti ai soci, di cui 72 milioni contro ipoteche, che raggiungono gli 895 milioni. Questa cifra rispecchia pure l'intensa attività che regna ancora nel settore della costruzione. Da notare che il tasso medio di questa ingente somma di prestiti ammonta soltanto al 3,51 % d'interesse. Malgrado questa intensa attività di prestito, la liquidità si è ulteriormente rafforzata, aumentando di circa 7 milioni.

Le Casse Raiffeisen hanno rispettato le istruzioni della Banca Nazionale, concedendo prestiti soltanto entro i limiti permessi dalle loro disponibilità.

Il movimento è superiore di ben 300 milioni a quello dell'anno precedente, e raggiunge quasi i tre miliardi.

Le spese generali, comprese imposte e stipendio dei cassieri, hanno raggiunto appena il 0,42 % del bilancio, mantenendosi cioè nelle medesime proporzioni dell'anno precedente. Il conto perdite e profitti presenta un utile netto di 4 489 000 franchi, che conformemente agli statuti è stato integralmente riportato al fondo di riserva, che ammonta per l'insieme delle Casse a 61 414 000 fr.

I fondi propri, cioè riserve, quote sociali e obbligo simbolico di versamento supplementivo da parte dei soci di 50 franchi, ammontano a quasi 80 milioni di franchi, mantenendo soddisfacente la relazione tra fondi propri e capitali depositati malgrado il forte aumento di bilancio.

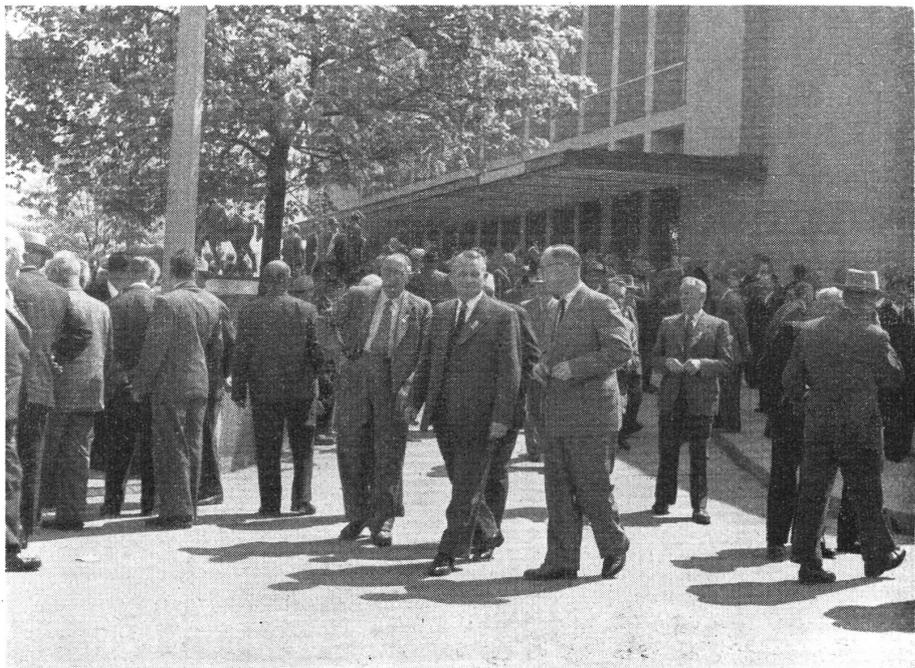
La copertura delle passività delle Casse non deve però essere ricercata nei fondi propri, ma bensì negli attivi. E siamo fieri a questo proposito di rilevare che nello scorso anno non è stata registrata nessuna perdita sui debitori, malgrado un movimento di attivi di circa un miliardo. Ciò dimostra senza

È all'Ufficio di revisione che incombe l'onere di vegliare all'accomplimento di questa missione ed alla salvaguardia delle norme della legge sulle banche.

Siamo perciò lieti di constatare che anche nel 1955 tutte le Casse sono state sottoposte alla revisione annuale, essendo stato il programma eseguito al 100 %.

In generale i risultati di queste revisioni sono stati soddisfacenti, e siamo perciò autorizzati a dichiarare che i bilanci delle singole Casse sono conformi, che non è da temere nessun rischio di fallimento o perdite per i depositanti e che la struttura delle Casse è adeguata all'evoluzione esteriore del movimento. Non solo l'Unione è in pieno sviluppo, ma si presenta sulla soglia del suo 56° anno d'esistenza in territorio elvetico sotto l'aspetto d'una costituzione sana e solida.

La forte evoluzione delle Casse Raiffeisen e l'aumento dei capitali affidati, ai quali va aggiunto l'aumento dei prezzi e la riduzio-



Uscendo dalla sala del Congresso

spendere molte parole la qualità delle garanzie prestate e l'ottima gerenza dei fondi affidati alle nostre Casse.

Ecco in poche considerazioni i risultati conseguiti, e siamo fieri di averveli potuti annunciare.

La situazione delle Casse affiliate dimostra che il movimento raiffeisen svizzero gode in larga misura della fiducia del popolo. Ciò ci incoraggia a proseguire nello scopo prefissoci. Per poter conseguire questo scopo è necessaria un'amministrazione seria e prudente dei capitali affidati, un rispetto assoluto delle norme statutarie e dei principi fondamentali che stanno alla base del nostro movimento.

ne del potere d'acquisto della nostra moneta, spiegano il fatto che le nostre istituzioni siano spesso sollecitate alla concessione di prestiti e crediti di notevole importanza. Si dovrà dar prova in questo campo di estrema prudenza, e mai dimenticare i limiti di un investimento sano e razionale. Compito primordiale della Cassa Raiffeisen resterà sempre la concessione di crediti di piccola e media importanza.

I tassi d'interesse non hanno subito nel 1955 nessun mutamento importante. Ragioni economiche e di solidarietà ci impongono di mantenere il tasso ipotecario al 3 1/2 %, anche se l'eventualità di una riduzione potesse entrare in linea di conto. Nostro sincero

desiderio è di far beneficiare sia i creditori sia i debitori delle migliori condizioni possibili.

Il nostro rapporto sarebbe incompleto se dovessimo omettere di segnalare che lo scorso esercizio è stato segnato da tre riprovevoli casi di malversazione (dei quali nessuno nel Ticino, n.d.r.). Queste irregolarità, scoperte nel corso delle revisioni, hanno potuto essere regolate senza alcuna perdita né per i depositanti né per i soci delle Casse interessate. È tuttavia probabile che il Fondo di garanzia di buona gestione debba intervenire in uno di questi casi per regolarizzare la malversazione constatata. Sarà così la prima volta che questo fondo, che ammontava a fine 1955 a 88 000 franchi, dovrà essere chiamato ad intervenire.

Una nuova tappa ricca di successi si è aggiunta al cammino percorso. Il valore e l'importanza del nostro movimento non riposano soltanto sulle cifre, ma sull'idea stessa, sul ruolo sociale ed etico delle nostre Casse, sul loro contributo al benessere ed al miglioramento economico della popolazione tutta.

Ringraziamo tutti i collaboratori attivi che in numero di circa 10 000 operano quali cassieri e dirigenti delle Casse affiliate. Il loro lavoro disinteressato ha contribuito in notevole misura alla buona riuscita del nostro ideale comune. Ringrazio in particolare i membri degli organi superiori dell'Unione per l'esperta direzione del movimento, come pure tutti i collaboratori dell'Ufficio di revisione per la loro attività assidua e coscienziosa.

Mantenendo intatto lo spirito di solidarietà e di collaborazione che anima la nostra bella famiglia e proseguendo nel mandato che ci è stato affidato possiamo guardare all'avvenire con fiducia, confidando in noi stessi e più ancora nella protezione dell'Onnipotente. »

L'interessante rapporto del direttore Egger veniva lungamente applaudito, dopo di che prendeva la parola il direttore Schwager per il rendiconto sull'attività della Cassa centrale.

Questo rapporto, forzatamente composto quasi soltanto di aride cifre, mette in risalto i buoni risultati conseguiti anche lo scorso anno da quella banca di un genere tutto speciale che è la Cassa centrale.

L'utile dell'esercizio ammonta, senza il saldo riportato dall'anno precedente, a Fr. 710 722,93, con un aumento di circa 10 000 franchi rispetto allo scorso esercizio.

Tra le voci del conto perdite e profitti ricorderemo gli interessi, attivi e passivi. I capitali investiti hanno reso in media il 2,84 %, mentre che per gli interessi pagati, in particolare per gli investimenti a termine delle Casse affiliate, il tasso medio è stato del 2,70 %. Il margine di utile del 0,14 %

è più che modesto, se si tiene conto che esso deve servire a coprire tutte le spese d'amministrazione come pure a compensare i ribassi dei corsi. È quindi impossibile per il momento aumentare i tassi d'interesse corrisposti alle Casse.

Anche la voce spese generali deve essere esaminata attentamente. L'aumento di queste spese è da attribuire all'aumento della posta « salari », in quanto il forte sviluppo raggiunto ha portato all'aumento del personale della Cassa centrale e dell'Ufficio di revisione, e della posta « macchine » che è pure aumentata per la medesima ragione. Anche la manutenzione degli immobili è notevolmente aumentata, specialmente causa l'istallazione di un nuovo centralino telefonico moderno, il vecchio non bastando più allo smaltimento dell'intenso traffico con le mille Casse affiliate.

Quindi anche l'Unione si va modernizzando e razionalizzando. Anche ciò ha tuttavia un limite, poichè anche le macchine devono essere manipolate dall'uomo per moderne che siano, e fino ad oggi non è ancora stata scoperta la macchina in grado di revisionare una Cassa rurale.

Il bilancio è aumentato in misura inferiore al 1954, raggiungendo i 268 milioni di franchi circa. Ciò è dovuto al forte uso di capitali liquidi che è stato fatto dalle Casse affiliate.

Il capitale sociale è stato portato a 500 000 franchi, i crediti alle Casse raggiungono i 22 milioni, i crediti ipotecari, concessi in tutta la Svizzera, ammontano a oltre 92 milioni.

Dopo alcune considerazioni sul mercato dei capitali e sulla situazione finanziaria generale, il direttore Schwager conclude con diverse raccomandazioni prudenziali circa la concessione dei prestiti e ringraziando tutti i collaboratori ed il personale dell'Unione per il lavoro prestatato.

Anche il rapporto del direttore Schwager sull'attività della Cassa centrale fu molto applaudito.

Venne poi alla tribuna il cons. naz. *on. Müller*, presidente del Consiglio di sorveglianza dell'Unione, che presentò il rapporto sulle revisioni effettuate da questo Consiglio.

Dopo aver confermato l'esattezza del bilancio, delle registrazioni e dei contanti in cassa, l'on. Müller esaminò ogni singola posta del bilancio, facendo risaltare le difficoltà che comporta l'obbligo per la Cassa centrale di aver sempre disponibile la liquidità necessaria ai bisogni delle Casse, obbligo che impedisce di investire in modo fruttuoso gli ingenti capitali giacenti.

Terminato l'esame della situazione finanziaria, l'oratore lodò il personale della Cassa centrale ed il suo direttore, come pure il direttore dell'Ufficio revisione ed i suoi col-

laboratori. L'Ufficio di revisione — così affermò — è uno dei principali pilastri sui quali poggia il nostro movimento.

L'on. Müller propose quindi all'assemblea di votare le seguenti proposte :

1. Il bilancio al 31 dicembre 1955 ed il conto perdite e profitti 1955 sono accettati, e ne è dato scarico agli organi responsabili.
2. L'utile netto di Fr. 748 096,22 è da ripartire come segue :
 - a) pagamento interesse
4 % sulle quote sociali 352 000.—
 - b) versamento al fondo di riserva 350 000.—
 - c) riporto in conto nuovo 46 096.22
3. Ringraziamenti sono rivolti al Consiglio d'amministrazione, ai direttori, ai funzionari e impiegati della Cassa centrale e dell'Ufficio revisione per il loro operato coscienzioso e fruttifero.

L'on. Müller proseguiva poi con un profondo e concettoso discorso nel quale accennava alla situazione della Svizzera nei confronti del mondo, con particolare riferimento ai problemi di politica interna ed esteri di scottante attualità, e terminava incitando i raiffeisenisti di tutta la Svizzera a lottare per il bene del Paese, senza lasciarsi influenzare dalle subdole propagande che vanno infiltrandosi un po' dappertutto, perchè la Svizzera possa continuare ad essere una nazione unita, libera, fiera ed indipendente.

L'elevato discorso del cons. naz. Müller veniva entusiasticamente applaudito, dopo di che l'assemblea votava all'unanimità le tre proposte del Consiglio di sorveglianza.

Essendo scaduto il periodo di nomina, si doveva quindi procedere alla rielezione dei membri del Consiglio d'amministrazione e del Consiglio di sorveglianza per altri quattro anni.

Nessuno avendo presentato le dimissioni, e non essendo inoltrata alcuna controproposta, l'assemblea veniva invitata a rieleggere i membri uscenti, ciò che pure avveniva all'unanimità.

Ecco pertanto come risultano composti i due consigli :

Consiglio d'amministrazione

Eugster Gallus, Mörschwil SG, presidente
Büchli Antoine, Root LU
Ceppi Plinio, Mendrisio TI
Chevalley Samuel, Puidoux-Chevbres VD
Dickenmann Paul, Rohren-Toos TG
Müller Ernest, Därstetten BE
Puipe Adrien, Sierre VS
Schib Paul, Möhlin AG
Schneuwly Félix, Heitenried FR
Stadelmann Josef, San Gallo
Urfer Pierre, Fontainemelon NE

Consiglio di sorveglianza

Müller Alban, Olten SO, presidente
Michel Sylvain, Courtedoux BE
Ramu Edmond, Dardagny GE

Staub Josef, Häggenschwil SG
Walkmeister Martin, Landquart GR

Dopo alcune brevi parole di chiusura da parte del presidente, on. Eugster, anche la 53esima assemblea annuale veniva dichiarata chiusa.

* * *

Dopo il pranzo parte dei delegati prese la via del ritorno, altri approfittarono del tempo disponibile per effettuare escursioni nei dintorni di Lucerna, ed una parte infine si recò all'assemblea annuale della cooperativa di fidejussione. Dopo i rapporti sull'at-

tività da parte del gerente *Dr. Edelmann* ed il rapporto del Consiglio di sorveglianza, l'assemblea accettava i conti ed il bilancio e ne dava scarico ai responsabili, ed accettava inoltre le proposte di ripartizione dell'utile sulla base di un interesse del 2% sulle quote sociali, passando la differenza al fondo di riserva (v. N° 4 del *Messenger*).

Nel tardo pomeriggio infine i treni sciamarono in tutte le direzioni, riportando alle loro Casse i delegati con un entusiasmo ravvivato dalle due intense giornate trascorse e, ne siamo certi, animati dalla volontà di fare ancora di più per lo sviluppo delle Casse e di tutto il movimento.

Attività di fondazione

PAZZALLO

C'è voluta la 40ma fondazione perchè mi decidessi a salire per la prima volta fino a Pazzallo. E fu una scoperta. Un paesino simpatico, che sta affermandosi, a mezza costa verso il San Salvatore. Il panorama che di lassù si gode è affascinante. Di notte poi ha un sapore tutto speciale: Lugano, il suo golfo, la corona di monti, il gioco delle luci colorate. Pazzallo potrebbe essere un

1900 134 e nel 1950 300, è ora decisamente sulla via dello sviluppo, per il quale un gruppetto di appassionati dirigenti comunali si adopera con successo. E la nuova Cassa rurale, costituita martedì 25 aprile, è un po' il frutto di questa azione. Già nel marzo scorso alcuni promotori, capeggiati dal signor Americo Castellari, dal sindaco Ezio Calloni e dal signor Sergio Pagnamenta, organizzarono una serata di orientamento, che ebbe pieno successo. La partecipa-

Ed ora la Cassa è nelle vostre mani, cari dirigenti! È da voi soprattutto che dipende il suo funzionamento. Da voi, dalla vostra premura, dal vostro entusiasmo, dalla vostra buona volontà, dalle vostre iniziative.

Naturalmente la Federazione e l'Unione sono pronte e sorreggervi, consigliarvi, darvi in ogni momento tutto l'aiuto desiderato. Sono però certo che saprete farvi onore e porterete la banca del vostro villaggio ad avere successo. Avvicinerete chi ancora sta alla finestra a vedere i primi passi, saprete far affluire i capitali ed incoraggiare le persone solvibili a far capo alla « rurale » per i propri bisogni finanziari.

Farete così, soci e dirigenti, del buon cammino assieme, nel segno della prosperità del vostro villaggio e di un superiore ideale, quello della mutualità.

Plinio Ceppi.

L'angolo del giurista

Domande e risposte

D. — Nel nostro comune è decessa una persona, che chiameremo signor X, non avente famiglia propria ma solo la madre. L'unica sostanza relitta dal defunto consiste in un libretto di deposito presso la nostra Cassa di 12 525 franchi. Il sig. X ha lasciato un testamento, regolarmente pubblicato avanti alla Pretura di Mendrisio, nel quale si dice:

« Nomino mia madre erede della porzione legittima; il resto deve essere diviso in parti uguali tra la Fondazione Y, l'Asilo comunale e la Filarmonica. »

Siccome sono stato incaricato di procedere alla ripartizione della somma, vorrei che Ella mi dicesse in che modo lo posso fare.

R. — Il caso che si presenta è di facile soluzione. L'importo spettante alla madre del decujus è la metà della sostanza abbandonata, e cioè Fr. 6 262,50 (ammesso che si tratti di sostanza netta, depurata cioè di tutte le passività). Il resto dovrà essere diviso in tre parti uguali.

Avv. Emilio Induni.



ottimo itinerario domenicale, ed io lo raccomandando ai raiffeisenisti che ancora non conoscono questo simpatico comune. Ci si arriva da Paradiso, in pochi minuti d'auto, per una strada asfaltata, serpeggiante, con frequenti finestre sulla conca sottostante.

Benchè paese di soli 300 abitanti, offre ritrovi attrezzati e moderni, molto accoglienti, con servizio di primo ordine.

Il turismo se ne è accorto, ed il forestiero vi arriva sempre più numeroso. Il villaggio, che nel 1850 contava solo 131 anime, nel

zione all'assemblea costitutiva non fu molto numerosa, anche per l'assenza di alcuni aderenti in servizio militare. Cionondimeno la riunione riuscì vivace per l'interesse dei presenti ed il loro contributo alla discussione, diretta dal presidente della Federazione cantonale. Alla delicata mansione di cassiere venne chiamato il sindaco sig. Calloni, mentre il signor Castellari veniva proclamato presidente della Direzione ed il signor Victor Probst senior presidente della Sorveglianza.

Comunicato

Preghiamo i nostri lettori di voler scusare l'errore di impaginazione incorso nell'ultimo numero del nostro giornale. L'ultima pagina del testo italiano è stata infatti pubblicata con le colonne invertite, rendendo incomprendibili gli articoli. Le colonne devono essere lette nell'ordine a cominciare dal lato destro della pagina.